



# Assemblée générale

Distr. générale  
5 avril 2011  
Français  
Original : anglais

## Soixante-sixième session

### Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013\*

#### Titre IV Coopération internationale pour le développement

#### Chapitre 15 Établissements humains

(Programme 12 du cadre stratégique pour la période 2012-2013)\*\*

### Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble . . . . .	2
A. Organes directeurs . . . . .	10
B. Direction exécutive et administration . . . . .	11
C. Programme de travail . . . . .	18
Sous-programme 1. Logement et développement durable des établissements humains . . . . .	19
Sous-programme 2. Suivi du Programme pour l'habitat . . . . .	29
Sous-programme 3. Coopération régionale et technique . . . . .	35
Sous-programme 4. Financement des établissements humains . . . . .	40
D. Appui au programme . . . . .	49
Annexes	
1. Programme des Nations Unies pour les établissements humains : organigramme et répartition des postes de l'exercice biennal 2012-2013 . . . . .	52
2. Produits de l'exercice 2010-2011 non reconduits en 2012-2013 . . . . .	53

\* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-sixième session, Supplément n° 6 (A/66/6/Add.1)*.

\*\* *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-cinquième session, Supplément n° 6 (A/65/6/Rev.1)*.



## Vue d'ensemble

Tableau 15.1

### Prévisions de dépenses

Projet du Secrétaire général	20 201 000 dollars <sup>a</sup>
Montant révisé des crédits ouverts pour 2010-2011	20 564 700 dollars
<sup>a</sup> Aux taux de 2010-2011.	

Tableau 15.2

### Tableau d'effectifs proposé

<i>Postes</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>
Budget ordinaire		
Postes proposés pour l'exercice biennal 2012-2013	75	1 SGA, 1 D-2, 4 D-1, 9 P-5, 16 P-4, 14 P-3, 5 P-2/1, 2 G(AC), 23 AL
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2010-2011	75	1 SGA, 1 D-2, 4 D-1, 9 P-5, 16 P-4, 14 P-3, 5 P-2/1, 2 G(AC), 23 AL

*Abréviations* : SGA = secrétaire général adjoint; G(AC) = agent des services généraux (Autres classes); AL = agent local.

- 15.1 La gestion du programme relatif aux établissements humains incombe au Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), qui coordonne l'exécution des activités menées dans ce domaine dans le système des Nations Unies. Le mandat actuel d'ONU-Habitat découle du double objectif énoncé dans le Programme pour l'habitat adopté à l'issue de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), à savoir : « un logement convenable pour tous » et « des établissements humains viables dans un monde de plus en plus urbanisé ». Il tire également son origine de la résolution 3327 (XXIX), par laquelle l'Assemblée générale a créé la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, de la résolution 32/162, par laquelle elle a créé le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), et de la résolution 56/206, par laquelle elle a érigé le Centre en Programme des Nations Unies pour les établissements humains. Les attributions d'ONU-Habitat découlent de son programme de travail, qui vise la réalisation d'autres objectifs de développement arrêtés sur le plan international, notamment les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2), tel celui consistant à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis d'ici à 2020, ainsi que l'objectif du Plan de mise en œuvre de Johannesburg qui concerne l'eau et l'assainissement. L'Assemblée générale a par la suite réaffirmé le double objectif susmentionné dans le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1), qui a fait de la lutte contre la prolifération des taudis une priorité. D'autres tâches ont été confiées à ONU-Habitat par les organes délibérants compétents et par son Conseil d'administration, dans les résolutions qu'il a adoptées. Le Programme est dirigé par son Conseil d'administration, qui fait rapport tous les deux ans à l'Assemblée générale, par l'entremise du Conseil économique et social et par son Comité des représentants permanents, qui fait office d'organe officiel entre les sessions.
- 15.2 Dans sa résolution 21/2, le Conseil d'administration d'ONU-Habitat a adopté un plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour 2008-2013 et a approuvé, au paragraphe 3, les six domaines

d'intervention et le cadre normatif et opérationnel renforcé du plan stratégique et institutionnel à moyen terme; il a également prié le Directeur exécutif, en consultation avec le Comité des représentants permanents, d'élaborer un processus en vue d'améliorer le plan, y compris en adoptant des indicateurs, objectifs et priorités « SMART » spécifiques afin de préciser encore chacun des domaines d'intervention, et d'en tenir compte dans le cadre stratégique, le programme de travail et le budget d'ONU-Habitat.

- 15.3 Conformément à la résolution précitée du Conseil d'administration, ONU-Habitat a entrepris de perfectionner son plan stratégique et institutionnel à moyen terme en concevant un cadre global de gestion axée sur les résultats comportant un objectif « SMART », un résultat stratégique, des réalisations escomptées et des indicateurs de succès, ainsi qu'une note stratégique pour chacun des six domaines d'intervention énoncés dans le plan. Ce processus, qui a bénéficié du concours d'un spécialiste de la gestion axée sur les résultats, a duré huit mois et s'est achevé en avril 2009.
- 15.4 Au paragraphe 6 de sa résolution 22/7, le Conseil d'administration a prié « le Directeur exécutif de veiller à tenir des consultations étroites et en temps utile avec le Comité des représentants permanents au cours de l'élaboration d'un cadre stratégique indiquant les priorités et axé sur les résultats ainsi que du programme de travail et du budget pour l'exercice biennal 2012-2013, tous deux étant alignés sur le plan stratégique et institutionnel à moyen terme approuvé pour six ans ». Le cadre stratégique pour la période 2012-2013 s'inspire donc de ces travaux de redéfinition du cadre de gestion axée sur les résultats découlant du plan stratégique et institutionnel à moyen terme.
- 15.5 Les principes de la gestion axée sur les résultats continueront de guider ONU-Habitat dans la planification des programmes, le suivi des résultats, le développement des connaissances et l'application du principe de responsabilité. Une évaluation à mi-parcours du plan stratégique et institutionnel à moyen terme a été entreprise en 2010. Il sera peut-être nécessaire de réviser le cadre stratégique en fonction des résultats de l'évaluation, pour l'adapter aux nouvelles réalités et aux décisions qui ont été prises. Dans ce cas, les dispositions de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale l'emporteront. Les choix stratégiques opérés dans le présent plan-programme biennal s'inspirent largement des enseignements tirés de l'expérience et des pratiques optimales découlant du rapport sur l'exécution du programme relatif à l'exercice biennal précédent, de rapports de suivi et d'évaluation et des observations des partenaires stratégiques du Programme.
- 15.6 Comme ONU-Habitat l'a indiqué dans ses rapports phares, la moitié de l'humanité vit dans des villes et, d'ici à 2050, 70 % de la population mondiale vivra en zone urbaine. Cinq millions de nouveaux habitants viennent s'ajouter chaque mois, en moyenne, à la population urbaine des régions en développement, où vont apparaître nombre de nouvelles mégavilles de 10 millions d'habitants, voire d'hyper villes de 20 millions d'habitants. Dans les pays en développement, cette urbanisation entraîne une croissance rapide des taudis et des implantations sauvages, qui regroupent actuellement près d'un milliard d'habitants, soit 32 % de la population urbaine mondiale. Il apparaît de plus en plus clairement que les populations urbaines pauvres sont exposées, parfois au péril de leur vie, à l'inégalité, à la pauvreté, aux catastrophes écologiques et aux crises sociales. L'un des principaux problèmes tient à ce que cette croissance urbaine rapide et incontrôlée a lieu, dans sa majeure partie, dans des pays dont les gouvernements sont les moins à même d'offrir des conditions de logement et des équipements urbains adéquats ainsi que des services de base. Sur le plan social, cette urbanisation désordonnée a notamment les conséquences suivantes : mauvaises conditions de logement, périurbanisation chaotique, manque de services de base, notamment l'alimentation en eau potable et l'assainissement, occupation précaire, exposition aux catastrophes d'origine naturelle et humaine et à la criminalité, emploi aléatoire et exclusion sociale des populations pauvres et vulnérables et autres groupes défavorisés, y compris les handicapés, les jeunes et les personnes âgées. La crise économique récente a exacerbé la pauvreté

des populations urbaines, aggravé le chômage et favorisé l'expansion rapide de l'économie informelle urbaine, qui se caractérise par des activités peu rentables effectuées en très grande majorité par des femmes. Le Forum urbain mondial a noté la vulnérabilité particulière des populations autochtones face aux effets de cette urbanisation chaotique. Malgré ces difficultés, on s'accorde de plus en plus à voir dans l'urbanisation un phénomène positif indispensable pour étendre l'accès aux services, promouvoir le dynamisme économique et social et améliorer la qualité de la vie.

- 15.7 Les changements climatiques, qui constituent un problème écologique majeur, sont particulièrement préjudiciables aux habitants des taudis, dont le nombre est estimé à 1 milliard. Outre qu'ils ne sont pas suffisamment protégés par la réglementation relative à la construction et à l'aménagement du territoire, ces habitants n'ont pas les moyens d'améliorer eux-mêmes leurs conditions de vie. La relation indissociable entre l'urbanisation rapide et les changements climatiques a des conséquences multiples pour les groupes les plus vulnérables, notamment les femmes, les jeunes, les personnes âgées et les miséreux. Les changements climatiques ont des effets préjudiciables sur les plans de la santé, de l'accès à l'eau et de la sécurité alimentaire et exposent encore plus les populations urbaines pauvres aux risques d'inondation et de glissement de terrain. Dans nombre de pays en développement, les effets des changements climatiques sur la productivité agricole et les conflits engendrés par la pénurie de ressources chassent de nombreux ruraux vers les zones urbaines. L'expérience montre que, dans les pays en développement, la plupart des villes n'ont ni les moyens de formuler et d'appliquer des mesures d'adaptation aux changements climatiques et ni ceux de se doter des équipements nécessaires pour faire face efficacement aux catastrophes liées aux changements climatiques.
- 15.8 Pour relever ces défis, ONU-Habitat entretient des liens étroits de concertation et de collaboration avec les gouvernements et avec de nombreux partenaires du Programme pour l'habitat, dans l'objectif de résoudre les problèmes que constituent la pauvreté urbaine et l'exclusion sociale et physique en défendant le droit de tous, en particulier les femmes, les jeunes, les handicapés et autres groupes défavorisés, à un niveau de vie adéquat, notamment l'accès à l'eau et à l'assainissement. Le quatrième Forum urbain mondial, qui s'est tenu en 2008, a souligné combien il était important, aux fins d'une urbanisation durable et harmonieuse, de placer l'homme au centre du développement et de procéder à un aménagement équilibré du territoire. Il a aussi montré que la mise à disposition de logements abordables était l'une des clefs de la réalisation des cibles énoncées dans la Déclaration du Millénaire. Pour relever les défis liés aux changements climatiques, ONU-Habitat est particulièrement bien placé, grâce aux liens solides et étroits noués avec les autorités locales, pour aider les villes à aménager rationnellement leur territoire, à mesurer leur potentiel en matière de sources d'énergies renouvelables et d'infrastructures vertes, à sélectionner les écotecnologies innovantes voulues, notamment dans les secteurs de l'énergie, du bâtiment et des transports et à intégrer l'exploitation de ces innovations dans la réglementation applicable aux secteurs de l'urbanisme et du bâtiment. Outre qu'elles favoriseront l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, ces interventions permettront l'essor d'une économie verte propice à la création d'activités économiques nouvelles et dynamiques, d'emplois de qualité et à une augmentation des revenus. L'urbanisme, l'aménagement foncier, la politique du logement et les équipements de base peuvent influencer de façon importante sur la façon dont les villes s'adaptent aux changements climatiques et en atténuent les effets.
- 15.9 Dans ce contexte, le plan stratégique et institutionnel à moyen terme d'ONU-Habitat, d'une durée de six ans, énonce les conditions nécessaires aux efforts concertés qui doivent être menés à l'échelle nationale et internationale pour stabiliser l'expansion des taudis et réduire ce faisant le nombre de leurs habitants. Il distingue cinq domaines d'intervention : 1) sensibilisation, suivi et partenariats; 2) planification, gestion et gouvernance urbaines participatives; 3) gestion des terres et des logements favorable aux pauvres; 4) équipements de base respectueux de l'environnement et

services abordables; et 5) renforcement des mécanismes de financement des établissements humains. La mise en œuvre du plan continuera de se faire aux échelons mondial et national, conformément aux réformes approuvées du système des Nations Unies, notamment pour ce qui est de promouvoir le renforcement de l'harmonisation et de la cohérence des mesures d'aide internationale au développement. La promotion de l'excellence dans la gestion, qui constitue le sixième domaine d'intervention du plan, favorisera la mise en œuvre des efforts menés dans les cinq domaines d'intervention précédents. ONU-Habitat s'attache, en particulier, à renforcer et à généraliser la gestion axée sur les résultats de sorte à optimiser sa responsabilité effective, son efficience et son efficacité.

- 15.10 Les activités d'ONU-Habitat pour la période 2012-2013 constituent la phase finale du plan, comme l'indique clairement la feuille de route. Le coup d'envoi a été lancé en 2008-2009 et la mise en place s'est déroulée en 2010-2011. Le processus d'exécution sera suivi de près et fera l'objet de rapports semestriels aux États Membres. ONU-Habitat s'emploiera à parvenir à un équilibre régional dans l'exécution de tous les programmes et projets et favorisera l'échange de l'information et des bonnes pratiques/pratiques optimales, surtout entre pays du Sud.
- 15.11 Le programme de travail d'ONU-Habitat sera mis en œuvre au moyen de quatre sous-programmes interdépendants, à savoir : le sous-programme 1, Logement et développement durable des établissements humains; le sous-programme 2, Suivi du Programme pour l'habitat; le sous-programme 3, Coopération régionale et technique; et le sous-programme 4, Financement des établissements humains. Les sous-programmes sont exécutés dans le cadre d'une coopération et d'une collaboration étroites selon une démarche intégrée et synergique, chacun d'eux étant plus particulièrement chargé d'un domaine d'intervention, tout en contribuant à la réalisation de tous. Cette démarche est source de cohésion, d'harmonisation et de cohérence, notamment grâce au cadre normatif et opérationnel renforcé dont s'inspirent les descriptifs de programmes de pays, auxquels tous les sous-programmes contribuent au profit des États Membres. Un mécanisme renforcé de suivi des programmes permettra de généraliser la gestion axée sur les résultats et de renforcer la cohésion interne et le partage de l'information entre les différentes composantes d'ONU-Habitat.
- 15.12 S'agissant de la prise en compte de la problématique hommes-femmes, les efforts déployés par le Programme pour faciliter l'accès des femmes au logement continueront d'être renforcés, conformément au Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1, par. 58), qui garantit aux femmes le droit de posséder des biens et d'hériter en toute liberté et égalité et leur assure la sécurité d'occupation. Pour remédier aux disparités entre les hommes et les femmes concernant la prise de décisions à tous les niveaux, l'accès à la terre et au logement et les retombées des programmes mis en œuvre, ONU-Habitat évaluera les incidences sur les femmes de toutes les activités normatives et opérationnelles prévues, conformément à son Plan d'action pour l'égalité des sexes. En interne, le Groupe de l'intégration du souci de l'égalité des sexes collaborera avec tous les services, notamment dans le cadre du mécanisme d'examen des programmes, pour veiller à ce que toutes les interventions tiennent compte de la problématique hommes-femmes.
- 15.13 ONU-Habitat centre son action sur les pays en développement, les pays en transition et ceux qui, sortant d'un conflit ou d'une catastrophe, ont besoin d'une assistance internationale spécialisée à des fins de reconstruction et de relèvement. En tant que coordonnateur de la mise en œuvre du programme relatif aux établissements humains dans le système des Nations Unies, il coopérera et collaborera avec d'autres organismes pour parvenir aux résultats escomptés au niveau mondial. Il coopérera aussi avec les gouvernements, les autorités locales, les institutions financières internationales, les banques régionales de développement, les partenariats public-privé, les comités nationaux pour Habitat, les établissements universitaires et de recherche et nombre d'autres

partenaires du Programme pour l'habitat. Le Forum urbain mondial, qui a lieu tous les deux ans et qui est consacré à des problèmes urgents liés aux établissements humains, et la Campagne urbaine mondiale, lancée fin 2008, constituent des mécanismes de mobilisation internationale s'agissant des établissements humains, et de coopération avec les gouvernements et les partenaires du Programme pour l'habitat. Le Forum urbain mondial tiendra sa sixième session en 2012.

- 15.14 La question des publications a été examinée dans le cadre du programme de travail. La répartition prévue entre publications en série et publications ponctuelles est indiquée sommairement au tableau 15.3 et dans le descriptif des produits de la composante direction exécutive et administration et de chaque sous-programme.

Tableau 15.3

**Répartition des publications**

<i>Publications</i>	<i>2008-2009 (chiffre effectif)</i>	<i>2010-2011 (estimation)</i>	<i>2012-2013 (estimation)</i>
Publications en série	28	21	22
Publications isolées	202	144	152
<b>Total</b>	<b>230</b>	<b>165</b>	<b>174</b>

- 15.15 Le montant total des ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2012-2013 s'élève à 20 201 000 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui correspond à une diminution nette de 363 700 dollars, soit 1,8 %. On peut résumer comme suit les changements proposés, présentés dans le tableau 15.5 ci-après. Il convient de noter qu'un certain nombre de transferts de postes entre sous-programmes, direction exécutive et administration et appui au programme, ont été proposés, comme suite aux recommandations du Comité consultatif (voir A/60/7) tendant à rationaliser les ressources et à les adapter aux activités du programme de travail. ONU-Habitat a rationalisé et restructuré progressivement ses fonctions et continue à adapter ses ressources à la section ou aux sous-programmes au titre desquels les activités doivent être réalisées, aux termes du programme de travail. Les changements indiqués dans le présent document correspondent aux adaptations finales :

- a) Une augmentation nette de 124 800 dollars, à la composante Direction exécutive et administration, au titre des postes et des autres objets de dépense, concernant essentiellement l'acquisition envisagée de trois postes d'agent local [assistant (presse et relations avec les médias), assistant (publications) et assistant (représentation et protocole)] provenant du sous-programme 2 Suivi du Programme pour l'habitat. En effet, les fonctions liées à la presse et aux médias, aux publications et à la représentation et au protocole relèvent de la composante Direction exécutive et administration. Cette augmentation est compensée en partie par une diminution des ressources demandées aux rubriques frais généraux de fonctionnement et fournitures et accessoires.
- b) Une baisse nette d'un montant de 1 635 600 dollars au titre du programme de travail, comprenant :
  - i) Une diminution nette de 462 000 dollars au titre du sous-programme 1, concernant les crédits demandés au titre des postes et des autres objets de dépense, essentiellement due au transfert envisagé de deux postes à l'Appui au programme [1 poste P-4 de responsable de la coordination et de la planification des programmes et 1 poste d'agent local, assistant (programme)] comme suite aux recommandations formulées par le

Comité consultatif (A/60/7). Cette diminution est compensée en partie par l'effet-report de la création d'un poste P-3 au cours de l'exercice biennal 2010-2011;

- ii) Une diminution nette de 1 109 700 dollars concernant les ressources demandées pour les postes et les autres objets de dépenses, au titre du sous-programme 2, essentiellement imputable à la cession envisagée des six postes ci-après : i) 3 postes à l'Appui au programme [1 poste P-4, de spécialiste de la gestion financière, 1 poste P-3 de spécialiste de la gestion des programmes et 1 poste d'agent local d'assistant (administration)]; et ii) 3 postes d'agent local au Bureau des relations extérieures au titre de la composante Direction exécutive et administration [assistant (presse et relations avec les médias), assistant (publications) et assistant (représentation et protocole)], conformément aux recommandations du Comité consultatif (A/60/7);
- iii) Une baisse nette de 33 500 dollars à la rubrique autres objets de dépense au titre du sous-programme 3, due essentiellement à la diminution des dépenses relatives aux experts extérieurs et à celle des coûts de production envisagés pour les produits prévus pour 2012-2013, à des diminutions aux rubriques fournitures et accessoires en conséquence de l'automatisation de l'exécution des tâches, et mobilier et matériel, compte tenu du fait qu'il a été envisagé de reporter le remplacement de matériel bureautique et de mobilier, encore en bon état. Cette diminution est compensée en partie par les nouvelles dépenses qu'entraînera la tenue d'un groupe d'experts spécial aux fins d'appliquer les Lignes directrices concernant l'accès aux services de base pour tous, avec partage des coûts, activité à laquelle le Conseil d'administration a accordé la priorité;
- iv) Une diminution nette de 30 400 dollars au titre du sous-programme 4, à la rubrique autres objets de dépense, en conséquence de la diminution des frais de consultant et des coûts de production, des fournitures et accessoires imputable à l'automatisation de diverses opérations et de la rubrique mobilier. Cette diminution est compensée en partie par i) les nouvelles ressources demandées pour la tenue de groupes d'experts spéciaux chargés d'examiner « le droit en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement » et « l'accès à l'énergie et la promotion des techniques des énergies renouvelables », que le Conseil d'administration a demandé d'organiser en priorité; ii) une augmentation au titre des voyages, de manière que les fonctionnaires puissent assister à des réunions organisées par des organismes des Nations Unies, des autorités gouvernementales, des organisations intergouvernementales et des établissements scientifiques, des organisations non gouvernementales et d'autres partenaires du Programme pour l'habitat et puissent participer à des missions, sur la base du partage des coûts en vue de dispenser une formation concernant les établissements humains et de fournir des services consultatifs concernant les politiques des transports urbains et les politiques énergétiques viables des points de vue social, environnemental et économique, de manière à promouvoir l'accès à un transport urbain viable et à un financement municipal;
- c) Une augmentation de 1 147 100 dollars au titre de l'appui au programme à la rubrique postes et autres objets de dépense en conséquence de l'acquisition de cinq postes des sous-programmes 1 et 2, comme indiqué aux paragraphes 15.15 b) i) et b) ii) ci-dessus.

15.16 Le montant des ressources extrabudgétaires (370 776 500 dollars) représente 94,8 % du montant total des ressources prévues pour financer le programme pendant l'exercice biennal 2012-2013. Ces ressources extrabudgétaires serviraient à appuyer la mise en œuvre du programme de travail d'ONU-Habitat et à financer les activités de coopération technique qui constituent une fonction essentielle du programme. Ce montant est en augmentation de 36 274 400 dollars par rapport au

montant estimatif prévu pour l'exercice 2010-2011, augmentation essentiellement imputable à l'exécution de projets relatifs à des activités techniques à l'échelon des pays et d'activités qui relèvent du programme de travail et du mandat d'ONU-Habitat. Les dispositions régissant actuellement l'approbation et la gestion des fonds extrabudgétaires par les organes intergouvernementaux confient au Conseil d'administration d'ONU-Habitat le soin d'approuver les budgets biennaux prévoyant l'affectation de ces ressources.

- 15.17 Les fonctions de suivi et d'évaluation d'ONU-Habitat relèvent du Groupe du suivi et de l'évaluation qui en assure la gestion et la coordination. Le Groupe qui relève de la composante Direction exécutive et administration est chargé d'améliorer les systèmes de suivi et d'évaluation et de coordonner les activités dans ces deux domaines de manière à atteindre les objectifs prévus, produire les résultats escomptés et améliorer la responsabilisation d'ONU-Habitat. On estime que pour financer 96 mois de travail d'administrateur et de fonctionnaires de rang supérieur et 24 mois de travail d'agent des services généraux aux fins de l'exécution des activités de suivi et d'évaluation pendant l'exercice, il en coûtera 3 109 800 dollars, dont 396 500 dollars seraient imputés au budget ordinaire et 2 713 300 dollars seraient financés au moyen de fonds extrabudgétaires.
- 15.18 La direction d'ONU-Habitat a pris les initiatives ci-après, dans la limite des ressources disponibles (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires), en vue d'améliorer l'efficacité :
- i) Amélioration des méthodes du Système de gestion des ressources humaines, du Système de gestion du budget et des fonds et du Service chargé des services d'appui, grâce à l'automatisation du traitement des demandes de remboursement des frais de voyage, du paiement des projets et de l'achat de matériel. L'automatisation a permis d'effectuer en ligne les demandes, les opérations et le suivi et d'abandonner le traitement classique sur dossier papier. Cette initiative a amélioré la responsabilisation, le suivi de l'information et l'efficacité en matière de communication;
  - ii) Emploi du site Web (intranet ONU-Habitat et site Web destiné au public) et des techniques de l'information pour diffuser des informations, des publications électroniques et d'autres annonces, ce qui a permis aux utilisateurs d'accéder plus facilement aux renseignements. Toutefois, les opérations traditionnelles demeurent en place dans les endroits où l'accès à l'Internet n'est pas stable ou n'est pas économique pour le public;
  - iii) Emploi de forums Internet, de vidéoconférences et d'installations Internet comme WebEx et Skype, de communications par téléphone et par courriel pour appuyer les bureaux extérieurs et les projets et fournir une assistance technique aux services de ONU-Habitat et aux partenaires mondiaux à l'occasion de voyages en mission.
- 15.19 La répartition des ressources prévues au chapitre 15 pendant l'exercice biennal 2012-2013 est indiquée dans le tableau 15.4 ci-après.

Tableau 15.4

**Répartition des ressources par composante**

(En pourcentage)

<i>Composante</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>
A. Organes directeurs	0,3	–
B. Direction exécutive et administration	22,2	7,2
C. Programme de travail		
1. Logement et développement durable des établissements humains	27,7	9,4
2. Suivi du Programme pour l'habitat	21,9	6,8

<i>Composante</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>
3. Coopération régionale et technique	8,3	56,3
4. Financement des établissements humains	12,2	16,4
<b>Total C</b>	<b>70,1</b>	<b>88,9</b>
D. Appui au programme	7,4	3,9
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Tableau 15.5

**Ressources nécessaires, par composante et source de financement**

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

<i>Composante</i>	<i>Dépenses (2008- 2009)</i>	<i>Crédits ouverts (2010-2011)</i>	<i>Augmentation des coûts</i>		<i>Total (avant actualisation des coûts)</i>	<i>Actua- lisation des coûts (2012-2013)</i>	<i>Montant estimatif (2012-2013)</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>			
Organes directeurs	56,4	63,2	–	–	63,2	5,7	68,9
Direction exécutive et administration	4 580,8	4 353,0	124,8	2,9	4 477,8	131,9	4 609,7
Programme de travail	16 615,1	15 810,0	(1 635,6)	(10,3)	14 174,4	58,1	14 232,5
Appui au programme	330,7	338,5	1 147,1	338,9	1 485,6	15,6	1 501,2
<b>Total partiel 1</b>	<b>21 583,1</b>	<b>20 564,7</b>	<b>(363,7)</b>	<b>(1,8)</b>	<b>20 201,0</b>	<b>211,3</b>	<b>20 412,3</b>

 2) *Fonds extrabudgétaires*

<i>Composante</i>	<i>Dépenses effectives (2008-2009)</i>	<i>Montant estimatif (2010-2011)</i>	<i>Source des fonds</i>	<i>Montant estimatif (2012-2013)</i>
a) Services d'appui à :				
i) Des organismes des Nations Unies	2 020,7	3 280,5		3 280,5
ii) Des activités extrabudgétaires	10 726,9	18 908,8		14 461,0
b) Activités de fond				
i) Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains	23 465,3	35 395,3		48 715,3
ii) Programme des Nations Unies pour les établissements humains	7 830,3	11 800,1		11 136,5
c) Projets opérationnels Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains	103 819,9	110 117,4		119 082,4
PNUD et autres sources	148 554,9	155 000,0		174 100,8
<b>Total partiel (2)</b>	<b>296 418,0</b>	<b>334 502,1</b>		<b>370 776,5</b>
<b>Total [(1) + (2)]</b>	<b>318 001,1</b>	<b>355 066,8</b>		<b>391 188,8</b>

Tableau 15.6

## Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes de temporaires				Total	
	2010-2011	2012-2013	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2010-2011	2012-2013
			2010-2011	2012-2013	2010-2011	2012-2013		
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
SSG	–	–	–	–	1	1	1	1
D-2	1	1	–	–	4	4	5	5
D-1	4	4	–	–	12	11	16	15
P-5	9	9	–	–	33	32	42	41
P-4/3	30	30	–	–	68	67	98	97
P-2/1	5	5	–	–	21	11	26	16
<b>Total partiel</b>	<b>50</b>	<b>50</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>139</b>	<b>126</b>	<b>189</b>	<b>176</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
Autres classes	2	2	–	–	5	5	7	7
<b>Total partiel</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>7</b>
<b>Divers</b>								
Agent local	23	23	–	–	83	75	106	98
<b>Total partiel</b>	<b>23</b>	<b>23</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>83</b>	<b>75</b>	<b>106</b>	<b>98</b>
<b>Total</b>	<b>75</b>	<b>75</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>227</b>	<b>206</b>	<b>302</b>	<b>281</b>

## A. Organes directeurs

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 63 200 dollars*

- 15.20 Dans sa résolution 56/206, l'Assemblée générale a décidé que, au 1<sup>er</sup> janvier 2002, la Commission des établissements humains deviendra le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, organe subsidiaire de l'Assemblée. Le Conseil d'administration rend compte de ses travaux à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social et assure l'orientation générale et la supervision des opérations d'ONU-Habitat. L'Assemblée a décidé en outre que le Comité des représentants permanents auprès d'ONU-Habitat sera l'organe subsidiaire intersessions du Conseil d'administration. Les objectifs, fonctions et responsabilités du Conseil d'administration sont énoncés dans la résolution 32/162 de l'Assemblée générale et au paragraphe 222 du Programme pour l'habitat, qui a été adopté à la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II).
- 15.21 Le Conseil d'administration est composé de 58 États Membres, dont la durée du mandat est de quatre ans. Il tient des sessions ordinaires tous les deux ans au siège d'ONU-Habitat à Nairobi. Au cours de ses sessions, le Conseil examine le programme de travail biennal d'ONU-Habitat, le budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains et les activités opérationnelles menées à bien par ONU-Habitat. Les sessions réunissent des représentants des États Membres et les partenaires associés au Programme pour l'habitat, notamment les autorités locales, les organisations non gouvernementales, le secteur privé, l'Assemblée mondiale des parlementaires pour l'habitat, les associations de femmes, le réseau des jeunes pour l'habitat,

les syndicats, des professionnels et des chercheurs et des représentants de fondations et d'académies scientifiques. En règle générale, le Comité des représentants permanents se réunit huit fois au cours de l'exercice biennal, alors que ses deux groupes de travail tiennent environ 72 réunions. Le Conseil d'administration et son organe subsidiaire intersessions, le Comité des représentants permanents ainsi que les deux groupes de travail du Comité sont desservis par le secrétariat du Conseil d'administration qui est assuré par la Section des relations extérieures et des affaires interinstitutions d'ONU-Habitat.

Tableau 15.7

**Ressources nécessaires : organes directeurs**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actuali- sation des coûts)	2010-2011	2012-2013
Budget ordinaire				
Autres objets de dépenses	63,2	63,2	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>63,2</b>	<b>63,2</b>	–	–
Fonds extrabudgétaires	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>63,2</b>	<b>63,2</b>	–	–

- 15.22 Un montant de 63 200 dollars sera nécessaire pour financer les heures supplémentaires effectuées par le personnel des services organiques lors des réunions du Conseil d'administration d'ONU-Habitat (51 100 dollars) et les dépenses de représentation engagées pendant les sessions biennales du Conseil (12 100 dollars).

**B. Direction exécutive et administration**

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 4 477 800 dollars*

- 15.23 La composante direction exécutive et gestion regroupe les bureaux du Directeur exécutif et du Directeur exécutif adjoint, le Groupe de la surveillance et de l'évaluation, le Bureau des relations extérieures et les bureaux de liaison. ONU-Habitat dispose de bureaux de liaison à New York, Genève, Bruxelles et Washington. Le Directeur exécutif dirige et anime la formulation et la mise en œuvre du programme de travail et du budget biennal de l'organisation et, de concert avec les États Membres, les bureaux, programmes, fonds, institutions des Nations Unies et autres partenaires coordonne la mise en œuvre du Programme pour l'habitat, des objectifs pertinents énoncés dans la Déclaration du Millénaire et du plan institutionnel et stratégique à moyen terme et donne suite aux décisions des organes intergouvernementaux.
- 15.24 Au cours de l'exercice biennal, le Bureau du Directeur exécutif coordonnera, animera, suivra et évaluera la mise en œuvre des activités exposées dans le programme de travail biennal et dans le budget. La composante Direction exécutive et administration continuera à animer la mise en œuvre du domaine d'intervention « excellence dans la gestion » du plan stratégique et institutionnel à moyen terme. Elle renforcera une série de modifications stratégiques et institutionnelles axées sur l'adaptation et la cohérence des programmes.

- 15.25 La Campagne urbaine mondiale continuera à être un important mécanisme de mobilisation et de sensibilisation. Elle permet de : i) mobiliser les partenaires du Programme pour l'habitat de manière à promouvoir des possibilités d'apprentissage, de partage et d'amélioration de l'innovation grâce à un processus guidé de gestion des connaissances, d'apprentissage des meilleures pratiques et de fixation d'objectifs; ii) de susciter des mesures efficaces et des partenariats, en conséquence d'une meilleure adaptation de l'offre et de la demande aux fins d'un développement urbain plus durable; iii) en tant que point d'ancrage sur le terrain, de mobiliser les parties prenantes à la base et de rassembler dirigeants, agents, catalyseurs, novateurs et tous ceux qui participent à la réforme relative à la durabilité.
- 15.26 Les conférences ministérielles régionales permanentes permettront : i) aux responsables politiques et aux experts gouvernementaux de se rencontrer, ailleurs que dans le cadre des organes statutaires du Conseil d'administration; ii) d'accéder au plus haut niveau en matière de prise de décisions; iii) d'échanger des données d'expérience et de valider des options stratégiques; iv) d'identifier plus facilement les points d'accès sur le terrain; v) de préparer les réunions statutaires; aux responsables politiques gouvernementaux de haut niveau, de tenir des consultations. Les activités de suivi aux conférences compléteront les travaux prévus dans le cadre du programme d'ONU-Habitat.
- 15.27 ONU-Habitat s'emploiera à parvenir à un équilibre régional dans l'exécution de toutes les activités relatives au programme et facilitera l'échange de données d'expérience, de connaissances et de bonnes pratiques entre régions, en particulier entre pays du Sud.
- 15.28 Le Groupe de la surveillance et de l'évaluation est chargé de surveiller et d'évaluer les activités d'ONU-Habitat et notamment d'améliorer les systèmes et mécanismes employés à cet effet. Il coordonne la surveillance et l'établissement de rapports sur l'exécution du programme de travail, du budget biennal et du plan stratégique et institutionnel à moyen terme et appuie les activités d'évaluation à ONU-Habitat. Le Système intégré de suivi sera employé pour suivre les progrès réalisés dans l'exécution du programme du travail et du budget biennal et pour faire rapport à ce sujet. Le Groupe coordonnera et appuiera les évaluations indépendantes et stratégiques internes et l'examen de la suite donnée aux recommandations, y compris celles du Bureau des services de contrôle interne et fournit des orientations en la matière. Les évaluations mesureront la pertinence et l'efficacité en matière de mise en œuvre du programme ainsi que le degré dans lequel ONU-Habitat atteint les résultats escomptés. Le Groupe veillera à ce que les conclusions de l'évaluation améliorent l'exécution du programme, la responsabilisation, la planification et les connaissances à l'échelon de l'organisation. Il s'emploiera également à ce que les mécanismes et directives nécessaires soient en place pour appuyer le personnel dans les activités de surveillance et d'évaluation. En outre, il dispensera une formation pour permettre au personnel d'être mieux à même d'effectuer des autoévaluations et pour faciliter les évaluations externes.
- 15.29 Le Bureau des relations extérieures supervisera les fonctions du Groupe de la mobilisation des ressources, de la Section des services d'information et du secrétariat du Conseil d'administration. Le Groupe de la mobilisation des ressources mettra en œuvre la politique adoptée par ONU-Habitat dans ce domaine, conformément aux priorités définies dans le plan stratégique et institutionnel à moyen terme et contribuera à l'élaboration et à la mise en œuvre d'accords de financement pluriannuels. Il renforcera également le rôle de catalyseur d'ONU-Habitat et son aptitude à intervenir en cas d'urgence critique sur les plans environnemental et humanitaire. À cet effet, le Groupe exposera aux États Membres et aux partenaires les besoins en matière de financement et élargira les partenariats et les alliances entre ONU-Habitat et les institutions internationales et régionales, de manière à accroître les financements et les investissements aux fins du développement des établissements humains.
- 15.30 La Section des services d'information appuiera les activités promotionnelles d'ONU-Habitat en fournissant des services de presse et de relations avec les médias, de communication et de

sensibilisation grâce aux réseaux sociaux; elle planifiera et organisera de grandes manifestations mondiales, régionales et nationales de sensibilisation, dont la Journée mondiale de l'habitat, le Forum urbain mondial et la Campagne urbaine mondiale afin de faire mieux connaître les questions relatives à l'urbanisation durable. Les publications, manifestations et nouveaux produits d'ONU-Habitat feront l'objet d'une commercialisation ciblée, prévoyant la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie de commercialisation pour renforcer les partenariats. De nouveaux systèmes de gestion des connaissances, y compris un portail urbain mondial et un progiciel de gestion des contenus seront conçus aux fins de la gestion des archives et des dossiers. Les mécanismes faisant appel à Intranet et l'infrastructure informatique seront renforcés pour améliorer la collaboration et l'efficacité du personnel.

- 15.31 Le secrétariat du Conseil d'administration est chargé d'assurer le service du Bureau du Conseil d'administration et du Bureau du Comité des représentants permanents, des groupes de travail du Comité et du Forum urbain mondial. Le Forum urbain mondial est un organe technique non délibérant convoqué par le Directeur exécutif les années où le Conseil d'administration d'ONU-Habitat ne se réunit pas; le Directeur exécutif communique les résultats des travaux du Forum urbain mondial au Conseil d'administration.
- 15.32 Les bureaux de liaison d'ONU-Habitat à New York, Genève et Bruxelles continueront à coordonner, harmoniser et représenter le Programme. Ils participent aux travaux de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et d'autres organes intergouvernementaux ainsi qu'à des réunions interdépartementales et interinstitutions et fournissent un appui technique aux réunions et des conseils de politique générale concernant les établissements humains, tout en menant à bien des activités de sensibilisation, notamment sur la reconstruction et le relèvement après crise.

Tableau 15.8

**Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

**Objectif de l'organisation** : Assurer la bonne exécution des mandats d'ONU-Habitat et faire en sorte que les politiques et les procédures en vigueur à l'ONU soient respectées en ce qui concerne l'exécution du programme de travail et du budget, le plan stratégique et institutionnel à moyen terme, et la gestion des ressources humaines et financières

**Réalisations escomptées**

**Indicateurs de succès**

a) Amélioration de la cohérence en matière de gestion des activités du système des Nations Unies dans le domaine des établissements humains

a) i) Augmentation du nombre de documents directifs et de rapports d'organismes des Nations Unies traitant de façon cohérente des questions relatives aux établissements humains, notamment les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social

*Mesure des résultats*

2008-2009 : 35 documents directifs et rapports

2010-2011 (estimation) : 35 documents directifs et rapports

2012-2013 (objectif) : 40 documents directifs et rapports

b) Meilleure tenue des délais pour la soumission de la documentation et des rapports sur l'exécution des programmes aux organes directeurs	b) Augmentation du pourcentage de documents de pré-session présentés dans les délais impartis <i>Mesure des résultats</i> 2008-2009 : 80 % des documents de pré-session 2010-2011 (estimation) : 87 % des documents de pré-session 2012-2013 (objectif) : 90 % des documents de pré-session
c) Disponibilité de ressources financières aux fins de la mise en œuvre du plan stratégique et institutionnel à moyen terme	c) Pourcentage accru d'objectifs atteints en matière de ressources (financement sans affectation particulière ou réservé à une affectation donnée) <i>Mesure des résultats</i> 2008-2009 : 93 % (fonds sans affectation particulière) et 100 % (fonds réservés) 2010-2011 (estimation) : 95 % (fonds sans affectation particulière) et 100 % (fonds réservés) 2012-2013 (objectif) : 97 % (fonds sans affectation particulière) et 100 % (fonds réservés)
d) Gestion efficace du programme de travail	d) Augmentation du pourcentage du programme de travail qui est mis en œuvre avec efficacité et dans les délais prescrits, comme indiqué dans le rapport biennal sur l'exécution du programme et les rapports intérimaires présentés au Comité des représentants permanents <i>Mesure des résultats</i> 2008-2009 : 93 % 2010-2011 (estimation) : 95 % 2012-2013 (objectif) : 98 %
e) Adaptations apportées à ONU-Habitat de manière à obtenir les résultats escomptés dans le plan stratégique et institutionnel à moyen terme	e) Pourcentage de décisions essentielles en matière de restructuration qui ont été mises en œuvre, comme suite à des recommandations issues de l'examen de l'organisation <i>Mesure des résultats</i> 2008-2009 : 5 % 2010-2011 (estimation) : 20 % 2012-2013 (objectif) : 100 %

---

#### Facteurs externes

- 15.33 Le Bureau du Directeur exécutif devrait atteindre ses objectifs et parvenir aux réalisations escomptées si : a) les États Membres continuent à appuyer effectivement ONU-Habitat en le dotant des ressources nécessaires et de cadres institutionnels et de politiques générales favorables; b) les

gouvernements et les autres partenaires du Programme pour l'habitat continuent à donner la priorité aux questions relatives aux établissements humains.

### Produits

15.34 Les produits de l'exercice biennal 2012-2013 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
  - i) Services fonctionnels pour les réunions : Commission du développement durable (transport et gestion des déchets) (1); vingt-quatrième session du Conseil d'administration d'ONU-Habitat (1); sixième session du Forum urbain mondial (1); réunions interministérielles régionales (1); réunions ordinaires du Comité des représentants permanents (8);
  - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports au Conseil économique et social sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat (2); documents à l'intention de la Commission du développement durable (transport et gestion des déchets) (1); rapports du Secrétaire général à l'Assemblée générale lors de ses soixante-septième et soixante-huitième sessions, au titre du point de l'ordre du jour relatif aux établissements humains (2); document à l'intention du Forum urbain mondial, à sa sixième session (1); documentation à l'intention du Conseil d'administration à sa vingt-quatrième session (6); rapport d'activité du Directeur exécutif au Conseil d'administration, à sa vingt-quatrième session (1); rapport d'activité du Directeur exécutif sur la mise en œuvre du plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour la période 2008-2013 (1); rapports du Directeur exécutif sur la coopération dans le système des Nations Unies et avec les partenaires associés au Programme pour l'habitat (2);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
  - i) Publications en série : programme de travail biennal 2014-2015 (1); rapport sur l'exécution du programme de l'exercice 2012-2013 (1); cadre stratégique 2014-2015 (1); rapport annuel d'ONU-Habitat (2); *Urban World* (8);
  - ii) Publications ponctuelles : rapport sur le plan stratégique et institutionnel à moyen terme 2014-2020 (1); rapports d'activité semestriels du Directeur exécutif sur la mise en œuvre du plan stratégique et institutionnel à moyen terme 2008-2013, sur l'exécution du programme de travail et sur le budget à l'intention du Comité des représentants permanents (4); catalogue des publications (2); fourniture d'articles à l'*Annuaire des Nations Unies*, à *Cities Alliance* (Alliance des villes), à la *Chronique des Nations Unies* et à d'autres publications (8);
  - iii) Expositions, visites guidées, conférences : expositions et documentation pour le Forum urbain mondial, la Journée mondiale de l'habitat, le Conseil d'administration et autres occasions, visites guidées et conférences, participation à des foires aux livres internationales et régionales, organisation chef de file pour le Pavillon des Nations Unies à l'Exposition internationale de Shanghai, en 2010 (10);
  - iv) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : brochures, fascicules, fiches d'information, pochettes de documentation destinés à la Journée mondiale de l'habitat et à la sixième session du Forum urbain mondial (50); brochure ONU-Habitat;

- v) Communiqués de presse, conférences de presse : distribution de documents de sensibilisation d'ONU-Habitat et de ses partenaires dans le cadre de la campagne mondiale, communiqués de presse et informations en ligne, interviews accordées aux médias, articles fournis aux journaux, allocutions, production d'émissions radiophoniques et de vidéos sur les questions concernant les établissements humains, pour diffusion mondiale, projets et manifestations tels que le Forum urbain mondial et la Journée mondiale de l'habitat (25);
  - vi) Manifestations spéciales : coordination de la Journée mondiale de l'habitat, réunions avec des donateurs aux fins de la mobilisation de ressources (1);
  - vii) Supports techniques : support promotionnel pour la Campagne urbaine mondiale (1); coordination et appui du comité d'examen des projets (1); débats en ligne à l'occasion de la sixième session du Forum urbain mondial (1); mise au point d'un système de suivi de la correspondance, de manière à y répondre en temps voulu (1) : contributions à la Commission du développement durable (2); stratégie de communication, faisant appel au programme des ambassadeurs de bonne volonté de l'ONU (1); site Web et outils Internet interactifs multilingues et multimédias (discussions et enquêtes sur Internet et sites sociaux) (1); mise au point d'un système en vue d'institutionnaliser la gestion et la budgétisation axées sur les résultats (1); mécanisme d'exécution et de suivi des projets (1); rapport annuel sur les activités de suivi et d'évaluation d'ONU-Habitat (2); stratégie de communication faisant appel aux réseaux sociaux (1); publication d'un catalogue actualisé des projets et des services d'ONU-Habitat aux fins de la mobilisation des ressources (2); base de données actualisée sur les programmes et les projets (1); portail Internet aux fins du partage des connaissances parmi les partenaires d'Habitat (1);
  - viii) Ressources audiovisuelles : catalogue sur support électronique et papier de toutes les publications et matériels audio et vidéo produits par ONU-Habitat, dont des films, des cassettes vidéo, des programmes radiophoniques, des bandes sources B ayant trait à l'actualité, des messages d'intérêt général, des documentaires et des courts métrages sur les questions, manifestations et projets relatifs aux établissements humains, tels que le Forum urbain mondial et la Journée mondiale de l'habitat (30); documentation à l'intention des médias (communiqués de presse, documentation audiovisuelle, conférences de presse) (30);
- c) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
- Stages de formation, séminaires et ateliers : programme intégré de renforcement des capacités en matière de planification axée sur les résultats, gestion des programmes, suivi et évaluation (séminaires de formation, tutorat et formations systématique en cours d'emploi) (1); ateliers sur l'urbanisation à l'intention des médias (journalistes et cadres de direction) (1).

Tableau 15.9

**Ressources nécessaires : Direction exécutive et administration**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actuali- sation des coûts)	2010-2011	2012-2013
Budget ordinaire				
Postes	3 745,7	3 947,3	14	17
Autres objets de dépense	607,3	530,5	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>4 353,0</b>	<b>4 477,8</b>	<b>14</b>	<b>17</b>
Fonds extrabudgétaires	21 434,0	26 520,4	31	45
<b>Total</b>	<b>25 787,0</b>	<b>30 998,2</b>	<b>45</b>	<b>62</b>

- 15.35 Le montant de 3 947 300 dollars demandé au titre des postes, qui correspond à une augmentation de 201 600 dollars, permettrait de maintenir 17 postes (1 SGA, 2 D-1, 3 P-5, 2 P-3, 2 agents des services généraux (Autre classe) et 7 postes d'agent local), comme indiqué au tableau 15.9. L'augmentation concerne l'acquisition envisagée de 3 postes d'agent local [assistant (presse et liaison avec les médias), assistant (publications) et assistant (représentation et protocole)] du sous-programme 2, Suivi du Programme pour l'habitat, conformément aux recommandations du Comité consultatif (A/60/7), comme indiqué au paragraphe 15.15 a) ci-dessus.
- 15.36 Le montant de 630 500 dollars au titre des autres objets de dépense servirait essentiellement à couvrir d'autres dépenses de personnel, les frais généraux de fonctionnement et les autres dépenses de fonctionnement. La diminution de 76 800 dollars est imputable à la réduction des besoins au titre des voyages, compte tenu des efforts faits pour recourir le plus possible aux vidéoconférences et pour organiser des tournées de missions, de l'abaissement des coûts d'impression prévus pour préparer les produits envisagés pour 2012-2013 et des économies à la rubrique fournitures et accessoires. Cette diminution est compensée en partie par la dépense supplémentaire estimative nécessaire pour remplacer le mobilier du bureau de New York, calculée sur la base du coût standard.
- 15.37 Au cours de l'exercice biennal 2012-2013, des fonds extrabudgétaires, d'un montant de 26 520 400 dollars, devraient permettre de financer 45 postes (23 postes d'administrateur et fonctionnaire de rang supérieur, et 22 d'agent des services généraux et d'agent local), comme indiqué au tableau 15.9, et d'autres objets de dépense (voyages, consultants, frais généraux de fonctionnement et autres dépenses de fonctionnement). Ce montant est en augmentation de 5 086 400 dollars par rapport aux estimations de 2010-2011, du fait essentiellement du transfert de postes et des ressources associées, en conséquence du regroupement des activités des services d'information; cette augmentation est compensée par une réduction des activités faisant l'objet d'un financement spécifique et par la diminution des remboursements à l'Office des Nations Unies à Nairobi au titre des services fournis au sous-programme 3.

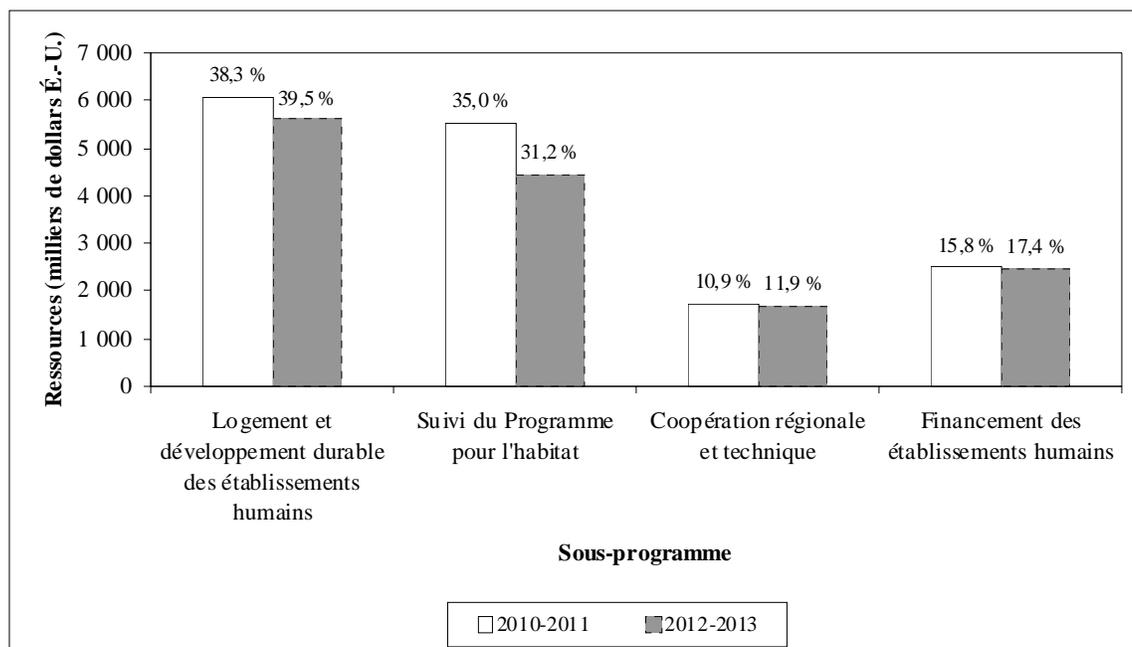
## C. Programme de travail

Tableau 15.10

## Ressources nécessaires, par sous-programme

Sous-programme	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actualisation des coûts)	2010-2011	2012-2013
1. Logement et développement durable des établissements humains	6 058,3	5 596,3	23	21
2. Suivi du Programme pour l'habitat	5 538,6	4 428,9	23	17
3. Coopération régionale et technique	1 715,5	1 682,0	5	5
4. Financement des établissements humains	2 497,6	2 467,2	9	9
<b>Total partiel</b>	<b>15 810,0</b>	<b>14 174,4</b>	<b>60</b>	<b>52</b>
Fonds extrabudgétaires	294 159,3	329 733,6	131	116
<b>Total</b>	<b>309 969,3</b>	<b>343 908,0</b>	<b>191</b>	<b>168</b>

## Ressources nécessaires, par sous-programme (budget ordinaire)



## Sous-programme 1 Logement et développement durable des établissements humains

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 5 596 300 dollars*

- 15.38 La responsabilité de ce sous-programme incombe à la Division du logement et du développement durable des établissements humains. Du fait des compétences particulières qui y sont attachées et conformément au plan stratégique et institutionnel à moyen terme, le sous-programme jouera un rôle de chef de file dans la mise en œuvre des domaines d'intervention relatifs à la promotion de la planification, de la gestion et de la gouvernance urbaines participatives ainsi qu'à la gestion des terres et des logements favorable aux pauvres. Il participera également aux activités concernant les trois autres domaines d'intervention, qui sont interdépendants.
- 15.39 Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie définie au sous-programme 1 du programme 12 du cadre stratégique pour la période 2012-2013.

Tableau 15.11

### Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

**Objectif de l'Organisation :** Améliorer la planification, la gestion et la gouvernance urbaines et l'accès à la terre et au logement aux niveaux national et local en vue d'une organisation durable

#### Réalisations escomptées

a) L'amélioration des politiques, des dispositions législatives et des stratégies contribue à une planification, une gestion et une gouvernance urbaines sans exclusive.

#### Indicateurs de succès

a) i) Degré de prise en compte des principes de l'urbanisation durable dans les politiques, dispositions législatives et stratégies des pays cibles bénéficiant de l'aide d'ONU-Habitat, mesuré en nombre de pays ayant partiellement ou largement pris en compte de façon intégrée les principes de l'équité, de l'économie et de l'écologie dans leurs politiques, dispositions législatives et stratégies

*Mesure des résultats :* nombre de pays ayant partiellement ou largement pris en compte de façon intégrée les principes de l'équité, de l'économie et de l'écologie)

2008-2009 : 40

2010-2011 (estimation) : 44

2012-2013 (objectif) : 56

ii) Nombre accru de pays sujets aux crises ou sortant d'une crise et collaborant avec ONU-Habitat dont les politiques, les dispositions législatives et stratégies concernant la planification, la gestion et la gouvernance urbaines comportent des mesures de

réduction des risques et de la vulnérabilité propre aux zones urbaines

*Mesure des résultats*

2008-2009 : 30 pays

2010-2011 (estimation) : 32 pays

2012-2013 (objectif) : 34 pays

b) Le renforcement des institutions favorise une urbanisation durable.

b) Utilisation active, par les institutions renforcées collaborant avec ONU-Habitat, de mécanismes et de connaissances pour promouvoir une urbanisation durable, mesurée au nombre des institutions qui appliquent les mécanismes ou connaissances récemment acquis en totalité ou en partie

*Mesure des résultats* : nombre d'institutions collaborant avec ONU-Habitat qui appliquent activement des mécanismes et des connaissances pour promouvoir le développement urbain durable)

2008-2009 : 10

2010-2011 (estimation) : 20

2012-2013 (objectif) : 30

c) Villes mettant en œuvre une planification, une gestion et une gouvernance urbaines sans exclusive

c) Nombre accru de villes mettant concrètement en œuvre une planification, une gestion et une gouvernance urbaines sans exclusive avec l'assistance d'ONU-Habitat

*Mesure des résultats*

2008-2009 : 112 villes

2010-2011 (estimation) : 139 villes

2012-2013 (objectif) : 209 villes

d) De meilleures politiques d'accès à la terre et au logement sont mises en œuvre et la sécurité d'occupation est renforcée.

d) i) Degré dans lequel les pays ciblés qui collaborent avec ONU-Habitat mettent en œuvre des politiques relatives à la terre, au logement et à la propriété, mesuré par le nombre de pays qui se trouvent à divers stades de la mise en œuvre des politiques susmentionnées

*Mesure des résultats* : nombre de pays qui collaborent avec ONU-Habitat à la mise en œuvre de politiques)

2008-2009 : 28

2010-2011 (estimation) : 30

2012-2013 (objectif) : 32

*Mesure des résultats* : nombre de pays qui ont achevé de mettre en œuvre les politiques précitées)

2008-2009 : 2  
2010-2011 (estimation) : 4  
2012-2013 (objectif) : 6

ii) Nombre accru de pays et de partenaires qui appliquent des politiques visant à renforcer la sécurité d'occupation et à réduire les expulsions, en collaboration avec ONU-Habitat

*Mesure des résultats* : nombre de pays et de partenaires qui mettent en œuvre de telles politiques ou achèvent de les mettre en œuvre)

2008-2009 : 21 pays/partenaires  
2010-2011 (estimation) : 25 pays/partenaires  
2012-2013 (objectif) : 29 pays/partenaires

e) Des politiques d'aménagement des taudis et de lutte contre l'apparition de taudis sont mises en œuvre.

e) Degré dans lequel des politiques d'aménagement des taudis et de lutte contre l'apparition des taudis sont mises en œuvre avec l'appui d'ONU-Habitat, mesuré en nombre accru de pays qui se trouvent à divers stades de la mise en œuvre de ces politiques

*Mesure des résultats*  
2008-2009 : 24 pays  
2010-2011 (estimation) : 26 pays  
2012-2013 (objectif) : 28 pays

---

### Facteurs externes

- 15.40 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) le risque de changement vers les politiques menées par les gouvernements, susceptibles de ralentir le progrès des initiatives dans les domaines du logement et des biens fonciers est minime; b) les États Membres accueillent favorablement les principes directeurs et les recommandations fournies et veillent à ce que les bénéficiaires visés disposent de ressources durables et se voient offrir des cadres juridiques, institutionnels et politiques nécessaires pour poursuivre la mise en œuvre des mesures et des stratégies lancées au moyen d'activités d'ONU-Habitat.

### Produits

15.41 Les produits de l'exercice biennal 2012-2013 seront les suivants :

- a) Services d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
- i) Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport au Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement à l'occasion de sa vingt-sixième session et au Groupe de la gestion de l'environnement (2); documentation à l'intention de la Commission du développement durable (1); documentation en vue de la vingt-quatrième session du Conseil d'administration (1);

- ii) Groupes spéciaux d'experts : réunions de groupes spéciaux d'experts sur les politiques foncières novatrices, les régimes fonciers et les problèmes de gestion (1); Groupe consultatif d'experts sur la décentralisation (1); réunion nationale sur les meilleures pratiques d'aménagement des taudis et de lutte contre l'apparition des taudis à l'échelon national (3); groupes d'experts régionaux transversaux sur les thèmes ci-après : la planification, la gestion et la gouvernance urbaines intégrées (1); l'élaboration de stratégies urbaines (1); l'examen de mécanismes novateurs de gouvernance pour promouvoir des schémas urbains favorables à l'économie verte (1); les options autres que les expulsions (1); les dispositions institutionnelles et fiscales relatives à la fourniture décentralisée de services (1); le renforcement des capacités des formateurs des administrations locales en matière de changements climatiques et d'environnement urbain (1); les préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) (1); les politiques et les stratégies de réduction des risques urbains et de résilience des villes (1); la planification urbaine des établissements humains en période de crise (1); la sécurité et la planification urbaines, la police et les lieux publics, la sécurité dans des situations de redressement après catastrophe, la sécurité urbaine et la sécurité humaine, la vulnérabilité des villes à la criminalité organisée, à la corruption et à la violence armée (7); les meilleures pratiques d'aménagement des taudis et de lutte contre l'apparition de taudis (1); une stratégie globale du secteur du logement (1); Séminaire mondial sur le renforcement des programmes d'urbanisme des établissements d'enseignement supérieur (1); réunion interrégionale sur les meilleures pratiques d'aménagement des taudis et de lutte contre l'apparition de taudis (1); conférence internationale sur les thèmes ci-après : la sûreté urbaine et la cohésion sociale (1); le renforcement des capacités d'évaluation des risques courants en milieu urbain (1); les politiques de gouvernance relatives aux interventions locales et nationales dans les villes pour faire face aux changements climatiques (1); des politiques et des régimes fonciers, une gestion des sols et une administration des biens favorables aux pauvres et respectueux de l'égalité des sexes, notamment en ce qui concerne le droit égal d'occupation des femmes (1); le logement durable et les pratiques de construction durables ainsi que les matériaux de construction bon marché (1); conférence régionale des maires sur la sûreté urbaine (1); conférence ministérielle régionale (2); examen de la politique de planification et des mesures législatives relatives à la durabilité en milieu urbain (1); groupe d'experts du Comité consultatif des Nations Unies sur les autorités locales et colloque associant les institutions des Nations Unies et les autorités locales (1); éléments essentiels de la Campagne urbaine mondiale (1); bonnes politiques et législation favorable (2); mécanismes et méthodes (3); modes de vie (6);
  - iii) Aide aux représentants et aux rapporteurs : fourniture de services d'appui et d'un rapporteur à la Conférence ministérielle africaine et à la Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur le logement et l'urbanisme (2);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
- i) Publications en série : rapport annuel sur des cas d'expulsions et sur les autres options possibles (2);
  - ii) Publications ponctuelles : profil du secteur du logement (2); production et diffusion de documentation sur le logement durable, les pratiques de constructions durables et les matériaux et techniques de construction bon marché (1); publication sur l'inclusion de la sûreté urbaine et de la cohésion sociale dans les politiques nationales en matière de sécurité (4); publication sur l'évaluation des incidences de la décentralisation et des

études de cas de décentralisation (1); publication sur l'inclusion, dans les politiques d'aménagement urbain, d'une analyse pluridimensionnelle des risques aux fins de la prévention et de la préparation en cas de catastrophe naturelle ou due à l'homme (3); publication sur la gouvernance, la décentralisation et la sûreté urbaine grâce à l'aménagement urbain, à la diminution de la vulnérabilité en milieu urbain et à la résilience pluridimensionnelle des villes (2); rapport sur des cas d'expulsions et les autres options possibles (1); rapport sur la corrélation entre la gouvernance et la durabilité dans certaines villes (1); étude sur le régime foncier, la gestion des sols et l'administration des biens favorables aux pauvres et tenant compte de la problématique hommes-femmes (2); étude intitulée « Application à l'échelon local du Cadre d'action de Hyogo : enseignements tirés de certaines villes » (1); étude sur le régime foncier, l'aménagement des terres et l'administration des biens favorables aux pauvres et tenant compte de la problématique hommes-femmes (2); rapport annuel des partenaires de la Campagne urbaine mondiale (1);

- iii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : matériel d'information (brochures) sur le logement et les droits de propriété foncière en période de crise (2); documents d'information et de sensibilisation sur l'aménagement des taudis et la lutte contre l'implantation de taudis, traitant essentiellement de l'occupation et de la gestion des sols (1); brochures et articles sur l'évaluation de la capacité à mettre en œuvre des programmes de réduction des risques et de préparation, grâce à la participation à la campagne « Pour des villes résilientes » réalisée dans le cadre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles (1); brochures, opuscules et fiches d'information et autres documents de sensibilisation sur les politiques foncières novatrices et les problèmes d'occupation et de gestion des sols (2); brochures, opuscules et fiches d'information et autres documents de sensibilisation et d'information sur l'occupation des sols, la gestion des sols et l'administration des biens (4); rapport sur les politiques et les pratiques de planification urbaine (au niveau des villes et des pays) (4); fiches d'information sur la promotion de la dimension urbaine du développement durable à l'intention de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Conférence Rio +20) (1); bulletin sur les établissements humains en période de crise (4); fiche d'information sur la réduction des risques au niveau urbain (1); brochures, opuscules, affiches à l'intention des partenaires de la Campagne urbaine mondiale, en six langues (1); présentation de vidéos, plateforme Web et émissions téléchargeables dans le cadre de la Campagne urbaine mondiale (1);
- iv) Manifestations particulières : réunion du Comité exécutif des affaires humanitaires (1) ; réunions des représentants principaux du Comité permanent interinstitutions (6); réunions du groupe de travail du Comité permanent interinstitutions (6); participation aux débats du Conseil économique et social consacrés aux questions humanitaires (2); Réseau pour le développement urbain mondial : Forum urbain mondial, sixième session, dialogue sur la gestion des villes et exposition parallèle (1); appui au Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe (4); dialogues du Comité consultatif des Nations Unies sur les autorités locales sur les administrations locales, y compris débats parallèles, à l'occasion de la sixième session du Forum urbain mondial et de la vingt-quatrième session du Conseil d'administration (2); réunion du Comité directeur de la Campagne urbaine mondiale, à l'occasion du Forum urbain mondial (1); table ronde de partenaires lors du Forum urbain mondial; dialogue entre partenaires à la vingt-quatrième session du Conseil d'administration (1); dialogue sur l'environnement urbain

et la planification, à l'occasion de la sixième session du Forum urbain mondial (1); dialogue sur des questions liées à la gouvernance et débats parallèles (1);

- v) Supports techniques : directives sur l'atténuation des risques en milieu urbain; manuel sur le programme de gestion des catastrophes aux fins d'une reconstruction durable (établi et publié) (1); adaptation et lancement de mécanismes de planification stratégique aux fins du développement économique local en vue d'orienter la planification au niveau des provinces et des districts (1); publication annuelle de projets relatifs aux abris décrivant des initiatives en la matière (2); méthode de renforcement des capacités à l'intention des établissements de formation des administrations locales (1); les changements climatiques à l'intention des établissements de formation des administrations locales (publication électronique) (1); mécanisme de sensibilisation aux changements climatiques concernant le logement durable, les pratiques de construction durable, les matériaux de construction bon marché et les techniques conçues, mises à l'essai et diffusées (1); recueil d'études de cas sur les villes et les régions urbaines qui appliquent les principes de l'économie verte, concernant en particulier la planification stratégique et la mobilité urbaine (1); programmes d'enseignement concernant les programmes de gestion des catastrophes, y compris les secours et la reconstruction durables aux niveaux national, régional et mondial (1); mécanismes d'information géographique aux fins de la planification urbaine dans la région du lac Victoria (1); pochette de documentation sur les mesures possibles en matière de gouvernance (1); note d'orientation sur la planification urbaine des établissements humains en période de crise (1); guide sur l'aménagement des taudis et la lutte contre l'implantation de taudis (1); directives relatives à des stratégies d'urbanisation, compte tenu des changements climatiques et des contraintes liées aux finances urbaines (1); directives concernant la reconstruction de logements résistants aux risques, destinées à l'architecture locale (1); directives concernant une réforme de la gouvernance à plusieurs niveaux en vue de relever le défi des changements climatiques (1); directives relative à la gestion durable des villes et des zones humides (1); directives relatives à l'examen des politiques de planification urbaine au niveau national (cadres en matière de durabilité) (1); directives sur le logement, les droits fonciers et les droits mobiliers en période de crise (1); directives sur le renforcement de l'éducation, de la recherche, de la gestion des connaissances et des partenariats à l'intention des universités partenaires d'Habitat (1); directives sur la planification urbaine, la gestion et la gouvernance (4); directives aux fins d'une urbanisation viable dans une optique d'économie verte (1); manuel des meilleures pratiques en matière de gestion et de maintenance des infrastructures et des services municipaux (1); ressources et modules de formation en ligne sur la gestion des catastrophes, à l'intention d'utilisateurs, de directeurs de programmes d'Habitat, du personnel d'ONU-Habitat, concernant le cadre durable en matière de secours et de reconstruction (1); diffusion, grâce à leur présentation nouvelle et à leur traduction, de documents essentiels concernant la planification, la gestion et la gouvernance urbaines (2); mécanisme d'évaluation des besoins après conflit (1); études concernant les terres rurales après conflit/catastrophe (2); étude relative aux abris après conflit/catastrophe (2); note de pratique sur le renforcement de l'éducation, de la recherche, de la gestion des connaissances et des partenariats à l'intention des universités partenaires d'Habitat (1); guide rapide sur les changements climatiques à l'intention des responsables politiques d'Asie et du Pacifique (1); guide rapide sur l'économie verte (1); guide rapide sur l'urbanisme, à l'intention des organismes de la société civile (3<sup>e</sup> vol.) (1); collection de guides rapides sur l'urbanisation durable (consacrés essentiellement au logement) (2); mise en place d'établissements régionaux

de formation dans quatre régions et élaboration de programmes d'enseignement destinés à des cours régionaux et nationaux sur la sûreté urbaine, la criminalité locale et la prévention de la violence ainsi que la police en milieu urbain (6); amélioration et modernisation du portail Web du Réseau pour le développement urbain durable (1); pochette de documentation sur la sécurité des villes (1); manuel sur les secours et la reconstruction durable (1); guide technique sur le logement, et les questions foncières et mobilières en période de crise (1); mécanismes et directives sur les politiques foncières novatrices et les problèmes d'occupation et de gestion (3); mécanismes concernant le suivi transversal des établissements humains en période de crise ou de relèvement après crise et le partage des connaissances (1); pochette de documentation sur le recensement et la cartographie des risques urbains (1); mécanismes relatifs aux villes et à la biodiversité (2); mécanisme visant à appuyer l'application d'une législation en matière d'urbanisme (2); mécanismes/directives en matière de conception de stratégies d'aménagement du territoire et de définition des priorités en la matière (1); bulletin électronique concernant la formation et le renforcement des capacités aux fins d'activités promotionnelles accrues sur les changements climatiques, le développement économique des villes et la sûreté en milieu urbain (4); manuel de formation sur la mise en place de mécanismes d'inclusion sociale (1); documents de formation (ressources en ligne) sur les changements climatiques et documents concernant l'aménagement urbain aux fins de programmes universitaires (2); pochette de documentation et guides de formation sur les questions relatives à l'occupation et à la gestion des terres (2); plan d'action sur la réduction des risques en milieu urbain et une meilleure préparation aux risques (1); centre d'échange d'informations sur Internet concernant les études de cas et la recherche relative aux villes et aux changements climatiques (1); connectivité Internet des réseaux de praticiens grâce aux nouveaux médias et aux nouvelles techniques (6); catalogue de mécanismes et de matériel dans le cadre de la Campagne urbaine mondiale (1); politiques et législations propres à améliorer les villes, dans le cadre de la Campagne urbaine mondiale (1);

- vi) Ressources audiovisuelles : DVD sur les questions d'occupation et de gestion des sols et d'administration des biens fonciers dans une perspective favorable aux pauvres et soucieuse de l'égalité des sexes (1);
- c) Coopération technique (fonds extrabudgétaires) :
  - i) Services consultatifs aux fins ci-après ou portant sur les thèmes ci-après : renforcer les capacités du développement économique local des autorités locales (2); améliorer les capacités de gestion financière des administrations locales (1); évaluer les incidences de la formation (1); au Comité interinstitutions des Nations Unies sur la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (2); fourniture de services coordonnés et intégrés et le développement économique local (6); appui au réseau mondial pour des villes plus sûres (1); la reconstruction de l'habitat après crise (4); l'aménagement du territoire en Palestine (1); l'examen des politiques d'aménagement urbain au niveau national dans certains pays (1); l'examen des politiques urbaines sous l'angle des changements climatiques (1); la planification urbaine des établissements humains dans quatre États Membres en crise (4); la fourniture de mécanismes de gouvernance dans 20 pays (20); meilleure assimilation des principes et mécanismes d'aménagement urbain durable à l'intention de partenaires essentiels (c'est-à-dire des associations de planificateurs urbains et des associations de résidents) (4); planification stratégique et mobilité urbaine durable à l'intention des États Membres et des administrations locales (2); aménagement des taudis et prévention de l'implantation de taudis par la prise en compte des problèmes relatifs aux sols, à

l'intention d'États Membres, d'organismes intergouvernementaux et de représentants des Nations Unies, y compris la Banque mondiale (1); le milieu urbain à l'intention des États Membres et des administrations locales (2); application des directives relatives à la décentralisation à l'intention de gouvernements (5); promotion des interventions urbaines dans le domaine des changements climatiques et de la biodiversité, au titre de la collaboration avec la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention sur la diversité biologique (4); examen et renforcement des initiatives en matière de planification urbaine (3); renforcement des établissements de formation des administrations locales aux niveaux national et régional de manière à mettre en œuvre des programmes de développement des compétences à l'intention des responsables des villes (3); mécanismes de gouvernance, à l'intention de 20 organismes (5); assistance technique, fournie par ONU-Habitat ou par ses partenaires, concernant des politiques foncières novatrices, favorables aux pauvres et soucieuses de l'égalité des sexes, à l'intention des États Membres, d'organismes intergouvernementaux et de représentants des Nations Unies, dont la Banque mondiale (2); assistance technique, fournie par ONU-Habitat ou par ses partenaires, concernant des politiques d'occupation et de gestion des sols et d'administration des biens fonciers favorables aux pauvres et soucieuses de l'égalité des sexes (3); programme d'action conjoint sur les villes et les changements climatiques, associant la Banque mondiale, le PNUE et ONU-Habitat dans quatre pays (1); mise en œuvre du cadre stratégique de collaboration 2008/2013 entre le PNUE et ONU-Habitat (1); coopération internationale et coordination interinstitutions concernant des initiatives conjointes associant ONU-Habitat et le PNUE (1); manuel relatif aux secours et à la reconstruction durables (1); conseils techniques sur le logement, les sols et les problèmes relatifs à la propriété dans les pays victimes de crises (4); conseils techniques sur la réduction des risques en milieu urbain (4); évaluation des besoins de formation et élaboration d'une stratégie de formation dans le secteur foncier (2);

- ii) Cours de formation, séminaires et ateliers : renforcement des capacités en matière de préparation des interventions d'urgence en milieu urbain (2); ateliers participatifs relatifs à la budgétisation à l'intention de 60 participants (3); programme de gestion des catastrophes, à l'échelon local, national, régional et mondial, à l'intention des professionnels, des directeurs de programmes et du personnel d'Habitat, consacré à un cadre de secours et de reconstruction durables (4); réunion mondiale sur le renforcement des programmes urbains dans des établissements d'enseignement supérieur (1); Initiative sur les villes et les changements climatiques (1); formation internationale de cadres sur le bon fonctionnement du secteur du logement (1); ateliers nationaux aux fins d'examiner la politique de planification urbaine et les dispositions législatives, à l'intention de 20 participants (3); cours régionaux à l'intention des établissements de formation des administrations locales en vue d'améliorer les compétences et la mise en œuvre des mécanismes relatifs aux changements climatiques adoptés par ONU-Habitat, à l'intention de 50 participants (2); formation régionale sur l'application des principes relatifs à l'économie verte, dans la perspective de la planification stratégique et de la mobilité urbaine (3); formation régionale sur le rôle de l'information géographique en matière de planification dans la région du lac Victoria (1); atelier régional sur le bon fonctionnement du secteur du logement (1); colloque à l'intention d'universitaires, de chercheurs, des administrations locales et du secteur privé (2); atelier relatif à la formulation de perspectives et de projets de plans d'urbanisation organisé à l'intention des parties prenantes dans la région du lac Victoria (4); cours de formation sous-régionaux et nationaux organisés en collaboration avec les administrations locales et les établissements de formation qu'elles patronnent

visant à renforcer les capacités en matière d'urbanisation durable (6); visites d'échanges techniques entre villes et régions afin de favoriser le partage d'enseignements sur la planification stratégique et les méthodes de mobilité urbaine aux fins de l'économie verte (6); cours de formation sur l'application de mécanismes de gouvernance, de centralisation et d'inclusion (2); formation, à l'intention des administrations locales, sur le développement urbain durable à l'intention de 35 participants (4); formation à l'occasion de la sixième session du Forum urbain mondial (1); formation sur l'application élargie des normes communes relatives aux émissions de gaz à effet de serre en milieu urbain, à l'intention de 20 participants (1); formation à la problématique hommes-femmes dans la gouvernance locale, aux niveaux mondial, régional et national, pour 60 participants (2); formation sur le logement, les terres et la gestion des biens fonciers en période de crise (4); formation sur l'occupation et la gestion des sols et l'administration des biens dans une perspective favorable aux pauvres et un souci d'égalité des sexes (4); formation concernant des guides rapides en matière de planification urbaine à l'intention des responsables politiques aux niveaux régional et national et des guides à l'intention des planificateurs aux pieds nus, à l'intention de 25 participants (2); formation sur les communautés durables destinée à 30 planificateurs et administrateurs aux échelons intermédiaires (1); programme de formation et visites d'études dans la région du lac Victoria à l'intention de planificateurs (2); programme de formation sur le droit à un logement adéquat (1); formation à l'intention de 25 participants sur l'aménagement d'établissements humains en milieu urbain en période de crise (3); mesures urbaines visant à promouvoir l'économie verte sur le plan local, à l'intention de 60 participants (1); cours de formation sur la réduction des risques en milieu urbain dans cinq pays (1); atelier sur l'adaptation aux changements climatiques dans des villes en période de crise (2); atelier sur la mobilisation novatrice du financement municipal à l'intention de 30 partenaires et participants venus de municipalités (1); ateliers visant à appuyer le développement d'un réseau de recherches urbaines (2); ateliers sur le suivi de la politique relative à la sécurité du logement et à la crise (4); ateliers sur la promotion de dialogues aux niveaux local et national en vue de l'atténuation des effets des changements climatiques et de l'adaptation aux changements climatiques (4);

- iii) Projets opérationnels : aide fournie aux États Membres, au moyen d'un cadre normatif et opérationnel renforcé, en matière de mise en œuvre de projets de démonstration concernant le logement durable, en mettant l'accent sur des pratiques de construction durables et des techniques et matériaux de construction bon marché (1); programme de gestion des catastrophes après crise dans les zones touchées (intervention dans au moins trois villes) concernant la préparation, la prévention et le suivi des vulnérabilités (activités transversales) (3); projet relatif à un cadre normatif et opérationnel renforcé concernant la mise en œuvre, en situation de crise, de politiques et de réformes relatives au régime foncier et à l'aménagement des terres qui soient favorables aux pauvres et soucieuses d'égalité des sexes (1); projet relatif à un cadre normatif et opérationnel renforcé concernant la mise en œuvre, dans les États Membres, de politiques et de réformes relatives au régime foncier et à l'aménagement des terres qui soient favorables aux pauvres et soucieuses d'égalité des sexes (2); projets concernant le logement, les sols et les questions de propriété en situation de crise (4); projet opérationnel mené en collaboration avec les bureaux régionaux en faveur de la sûreté urbaine, de la cohésion sociale et de la sécurité humaine aux niveaux local et national en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Asie, en Afrique et en Europe orientale (4); projet visant à étudier les incidences d'une diminution de la criminalité et de la violence sur le financement aux fins d'une urbanisation durable (1); projet visant à appuyer la mise en œuvre du

programme ONU-Habitat sur la résilience urbaine (1); projet permettant aux villes d'accéder au Fonds pour l'environnement mondial (2); projet visant à concevoir et à appliquer des plans d'action relatifs au climat à l'échelon des villes dans six pays (6).

Tableau 15.12

**Ressources nécessaires : sous-programme 1**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actualisation des coûts)	2010-2011	2012-2013
Budget ordinaire				
Postes	5 418,0	5 139,2	23	21
Autres objets de dépense	640,3	457,1	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>6 058,3</b>	<b>5 596,3</b>	<b>23</b>	<b>21</b>
Fonds extrabudgétaires	27 228,7	34 931,3	33	27
<b>Total</b>	<b>33 287,0</b>	<b>40 527,6</b>	<b>56</b>	<b>48</b>

- 15.42 Les dépenses prévues au titre des postes (5 139 200 dollars), qui font apparaître une diminution de 278 800 dollars, doivent permettre de financer 21 postes (1 D-1, 4 P-5, 3 P-4, 5 P-3, 2 P-2 et 6 postes d'agent local), comme indiqué au tableau 15.12. La diminution est due au transfert envisagé de deux postes à l'appui au programme [1 P-4, spécialiste de planification et de la coordination du programme et 1 poste d'agent local (assistant)], conformément à la recommandation du Comité consultatif citée au paragraphe 15.15 a) ci-dessus. Cette diminution est compensée en partie par l'effet-report de la création d'un poste P-3 au cours de l'exercice biennal 2010-2011.
- 15.43 Le montant de 457 100 dollars prévu au titre des autres objets de dépense doit permettre de financer des services de consultants et d'experts, les voyages, des services contractuels, les frais généraux de fonctionnement et d'autres dépenses opérationnelles. La diminution de 183 200 dollars concerne essentiellement les autres objets de dépense liés aux transferts évoqués au paragraphe ci-dessus et à la réduction des dépenses au titre des consultants et des coûts de production envisagés pour la préparation des produits prévus pour 2012-2013, ainsi que des économies à la rubrique fournitures en conséquence de l'automatisation de diverses opérations et à la rubrique mobilier et matériel, puisque le mobilier et le matériel existants peuvent encore être utilisés.
- 15.44 Les fonds extrabudgétaires prévus pendant l'exercice biennal 2012-2013, d'un montant de 34 931 300 dollars, qui font apparaître une augmentation de 7 702 600 dollars, serviraient à financer 27 postes (16 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 11 postes d'agent local) comme indiqué au tableau 15.12, ainsi que d'autres objets de dépense liés à l'exécution de projets opérationnels et d'autres activités de fond. L'augmentation des ressources concerne essentiellement les budgets de projets auxquels des ressources sont spécifiquement affectées en vue d'appuyer des activités normatives, compte tenu de l'évolution passée.

## Sous-programme 2 Suivi du Programme pour l'habitat

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 4 428 900 dollars*

- 15.45 La responsabilité du sous-programme 2 incombe à la Division de la recherche et du suivi, qui est chargée de suivre les progrès de la réalisation des objectifs du Programme pour l'habitat et des résultats ciblés concernant les taudis, l'eau potable et l'hygiène publique énoncés dans la Déclaration du Millénaire et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg. La Division pilotera la mise en œuvre du domaine d'intervention n° 1 du plan stratégique et institutionnel à moyen terme (sensibilisation, suivi et partenariats), mais apportera aussi sa contribution dans tous les autres domaines d'intervention.
- 15.46 Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 2 du programme 12 du cadre stratégique pour la période 2012-2013.

Tableau 15.13

### Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

**Objectif de l'Organisation** : Améliorer le suivi de la réalisation des objectifs et des cibles concernant les établissements humains fixés au niveau international et faire mieux connaître les questions d'urbanisme durable

#### Réalisations escomptées

#### Indicateurs de succès

a) Meilleure sensibilisation, à l'échelle locale, nationale et mondiale, aux questions d'urbanisme durable et à la situation y relative

a) i) Augmentation des téléchargements, à partir du site Web d'ONU-Habitat, du rapport *L'état des villes dans le monde* et du *Rapport mondial sur les établissements humains*

*Mesure des résultats*

2008-2009 : 11 200 téléchargements  
2010-2011 (estimation) : 15 000 téléchargements  
2012-2013 (objectif) : 20 000 téléchargements

ii) Nombre accru de gouvernements et de partenaires du Programme pour l'habitat exploitant le *Rapport mondial sur les établissements humains*, *L'état des villes dans le monde* et la base de données sur les pratiques optimales dans leurs programmes d'enseignement et de formation

*Mesure des résultats*

2008-2009 : 65 gouvernements et partenaires du Programme pour l'habitat  
2010-2011 (estimation) : 200 gouvernements et partenaires du Programme pour l'habitat

b) Les partenaires du Programme pour l'habitat participent activement à la formulation de politiques d'urbanisation durable

2012-2013 (objectif) : 350 gouvernements et partenaires du Programme pour l'habitat

i) Participation des partenaires (par catégorie) à la formulation et à l'application de politiques d'urbanisation durable, avec l'appui d'ONU-Habitat, mesurée au nombre de partenaires participant à la formulation et à l'application de telles politiques

*Mesure des résultats*

2008-2009 : 203 partenaires

2010-2011 (estimation) : 256 partenaires

2012-2013 (objectif) : 319 partenaires

ii) Nombre accru de mouvements de jeunesse participant à la formulation et à l'application des politiques concernant les programmes relatifs aux établissements humains

*Mesure des résultats*

2008-2009 : 25 mouvements de jeunesse participant à la formulation des politiques.  
2010-2011 (estimation) : 30 mouvements de jeunesse participant à la formulation des politiques.

2012-2013 (objectif) : 100 mouvements de jeunesse participant à la formulation des politiques.

*Mesure des résultats*

2008-2009 : 26 mouvements de jeunesse participant à l'application des politiques.  
2010-2011 (estimation) : 29 mouvements de jeunesse participant à l'application des politiques.

2012-2013 (objectif) : 100 mouvements de jeunesse participant à l'application des politiques.

iii) Nombre accru de programmes relatifs aux établissements humains tenant systématiquement compte de la problématique hommes-femmes et favorisant l'autonomisation des femmes

*Mesure des résultats*

2008-2009 : 37 programmes relatifs aux établissements humains

2010-2011 (estimation) : 40 programmes relatifs aux établissements humains

2012-2013 (objectif) : 45 programmes relatifs aux établissements humains

- iv) Nombre accru de partenariats visant à favoriser l'égalité des sexes dans le cadre des questions liées à l'urbanisation durable
- Mesure des résultats*  
2008-2009 : sans objet  
2010-2011 (estimation) : 20 partenariats  
2012-2013 (objectif) : 30 partenariats
- c) Meilleur suivi de la situation et des tendances concernant l'urbanisation durable
- c) i) Nombre accru d'observatoires urbains locaux et nationaux produisant, avec l'appui d'ONU-Habitat, des éléments concrets aux fins de l'élaboration et de l'application des politiques
- Mesure des résultats*  
2008-2009 : 140 observatoires urbains locaux et nationaux  
2010-2011 (estimation) : 160 observatoires urbains locaux et nationaux  
2012-2013 (objectif) : 200 observatoires urbains locaux et nationaux
- ii) Adoption par les observatoires urbains locaux et nationaux des directives d'ONU-Habitat en matière d'indicateurs urbains, mesurée au nombre des observatoires ayant adopté ces directives en tout ou en partie
- Mesure des résultats*  
2008-2009 : 135 observatoires urbains locaux et nationaux  
2010-2011 (estimation) : 145 observatoires urbains locaux et nationaux  
2012-2013 (objectif) : 165 observatoires urbains locaux et nationaux
- d) Meilleure sensibilisation des gouvernements et des partenaires du Programme pour l'habitat au rôle du développement économique et des systèmes financiers des zones urbaines dans la lutte contre la pauvreté et dans la mise en place d'établissements humains durables
- d) i) Augmentation des demandes adressées à ONU-Habitat par des gouvernements et d'autres partenaires du Programme pour l'habitat en vue d'obtenir des directives sur le développement économique et les systèmes financiers des zones urbaines
- Mesure des résultats*  
2008-2009 : 20 demandes  
2010-2011 (estimation) : 30 demandes  
2012-2013 (objectif) : 70 demandes
- ii) Nombre accru de demandes d'informations et de publications sur le développement économique et les systèmes financiers des zones urbaines adressées à

ONU-Habitat par des gouvernements et des professionnels

*Mesure des résultats*

2008-2009 : 9 000 demandes

2010-2011 (estimation) : 15 000 demandes

2012-2013 (objectif) : 25 000 demandes

---

### Facteurs externes

- 15.47 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les États Membres appuient la création de mécanismes de suivi du Programme pour les établissements humains aux niveaux national et local; b) les États Membres font appel à des services consultatifs techniques et soutiennent les politiques et stratégies de suivi; c) la volonté politique en faveur de l'égalité des sexes, des droits des femmes et des mesures d'autonomisation des femmes est suffisante aux niveaux national et mondial.

### Produits

15.48 Les produits finals de l'exercice 2012-2013 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (fonds extrabudgétaires) :
- i) Documentation à l'intention des organes délibérants : document de réflexion sur le Forum urbain mondial (1); rapport présenté à la Commission de statistique (1);
  - ii) Réunions de groupes spéciaux d'experts : réunion technique sur le Prix international de Doubaï des meilleures réalisations pour l'amélioration du cadre de vie (1); jury du Prix international de Doubaï (1); jury du prix Sheikh Khalifa Bin Salman Al Khalifa (1); jury du Rafik Hariri Memorial Award (1); législation urbaine (1); *Rapport mondial sur les établissements humains* (2); débats d'Habitat en russe (1); réunion d'associations à propos de l'examen de l'action menée par le secteur associatif en faveur d'une urbanisation viable (1); réunion de réseaux de professionnels à propos des domaines spécialisés de la charte professionnelle de l'urbanisme viable (1); suivi de la titularisation foncière (2); rapport *L'état des villes dans le monde – 2012* (1); conclusions et grandes orientations du rapport sur la jeunesse 2012 (1); projet de charte des parlementaires mondiaux pour l'habitat (1); outils de programmation des indicateurs urbains dans les enquêtes sur les villes (3);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
- i) Publications en série : *Rapport mondial sur les établissements humains – 2013* : transports urbains durables (1); rapport *L'état des villes dans le monde – 2012* (1);
  - ii) Publications isolées : version abrégée du *Rapport mondial sur les établissements humains 2013* : transports urbains durables (1); évaluation des lois, politiques et règlements urbains en vigueur (1); série sur les villes et les citoyens (4); modèles et outils de développement des villages, villes et métropoles (2); enregistrement et diffusion de dossiers sur les techniques les plus recommandables et les enseignements tirés de l'expérience (1); réformes fiscales et développement économique (2); rapport de la série *Global Urban Economic Dialogue* (1); mécanismes de financement des autorités locales (4); partenariats entre secteurs public et privé pour le développement économique et financier (2); enseignements tirés du prix « Business Award on sustainable urbanization : experiences from best practices in the private sector toward better cities » (1); mécanismes de financement des établissements humains (4);

développement économique et finances des petites villes (2); état de l'économie et des finances urbaines à l'échelon mondial (1); rapport sur la jeunesse des villes (1); développement économique durable (1); développement intégré des zones urbaines et rurales (4); rapport sur la situation des femmes dans les villes (1);

- iii) Brochures, fiches documentaires, dossiers d'information : brochure spéciale sur l'état des villes dans le monde (2012) publiée par l'Union européenne et ONU-Habitat (1);
  - iv) Manifestations spéciales : Forum pour l'égalité des sexes(1); conférence des Parlementaires mondiaux pour l'habitat sur le rôle des parlementaires dans l'urbanisation durable (1); table ronde de femmes et Forum urbain mondial (1); réunions du conseil du Forum urbain mondial, débats en ligne, tables rondes et sessions spéciales sur l'Assemblée mondiale urbaine de la jeunesse; table ronde de jeunes; associations civiles; session spéciale des associations arabes; attribution du prix « Global Habitat Business Award for Better Cities » lors du Habitat Business Forum; table ronde des Parlementaires mondiaux pour l'habitat (1); réunion du Conseil consultatif de la jeunesse lors de la vingt-cinquième session du Conseil d'administration du Programme (1);
  - v) Documentation technique : base de données des pratiques optimales (logiciel UrbanInfo sur le Web) (1); charte de la société civile (1); initiatives communautaires et lutte contre la pauvreté (1); atlas mondial des indicateurs (1); base de données mondiale des indicateurs urbains (1); guide de l'Observatoire mondial des villes (1); consignes pour la prise en compte de la jeunesse dans le développement économique (1); principes du renforcement de l'influence des associations civiles sur les gouvernements (1); outils et pratiques de référence dans le domaine du financement des établissements humains (4); programme visant la localisation des indicateurs urbains (échelons local, national et régional) (1); documents (manuels, directives et dossiers sur les mesures possibles) sur les solutions écologiquement rationnelles du développement économique (2); documents sur le développement et la planification urbaine dans les zones urbaines petites et moyennes (1); rapport présentant l'analyse des politiques relatives à l'urbanisation durable (1); base de données remaniée et mise à jour sur les politiques et les pratiques optimales (1); rapport de la quatrième Conférence ministérielle de l'Asie et du Pacifique sur le logement et le développement urbain (1); rapport sur l'application de la charte des parlementaires pour une urbanisation durable (1); manuel de la participation active à la formulation de politiques destiné aux acteurs intervenant au niveau municipal (1); outils et pratiques optimales pour la généralisation de la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les activités de terrain (1); outils du jeune entrepreneur et de l'emploi des jeunes (1); outils de développement économique local et d'élaboration de politiques (1); DVD consacré aux conférences d'ONU-Habitat (1); base de données en ligne UrbanInfo (4);
- c) Coopération technique (fonds extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs : intégration du développement social dans le développement économique (1); stratégies d'urbanisation viable et d'amélioration des politiques (2); prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans la gouvernance locale (2); infrastructures et développement économique (1); égalité des sexes et villes plus intelligentes (1); stratégies de crédit au logement et de financement au niveau municipal et amélioration des politiques, auprès des autorités locales de quatre régions (4); autonomisation et développement sur le plan social (2); renforcement des capacités des autorités locales sur les plans du développement urbain économique, social, écologique et des finances (2); conseils fournis aux pays et aux

villes en matière de collecte et d'analyse de données (1); appui aux pays et aux villes concernant l'exploitation des résultats des recensements nationaux (1); appui fourni aux gouvernements pour l'évaluation de leur code de l'urbanisme (6); stratégies d'urbanisation durable et d'amélioration des politiques (4); stratégies et politiques de développement et de gestion de l'économie urbaine (4);

- ii) Stages, séminaires et ateliers : cours de sensibilisation à l'importance et à l'utilité d'un code de la planification (3); stage de renforcement des capacités qui suppose l'intégration des femmes dans les activités de développement des établissements humains (2); stages de renforcement des capacités dans le domaine de l'intégration des femmes dans la gouvernance locale (2); série d'ateliers de dialogue avec des associations civiles (4); cours sur l'urbanisation écologiquement rationnelle (2); journées d'études et conférences sur l'urbanisation viable organisées par European Parliamentarians for Africa (2); cours sur le développement économique et la planification à menés par les autorités locales d'Asie et d'Afrique (40 participants) (2); atelier sur les finances et les réformes budgétaires au niveau local (30 participants) (2); cours à l'intention des autorités locales d'Asie et d'Afrique sur le crédit au logement et les initiatives communautaires favorables aux pauvres (20 participants) (2); cours sur le développement et la planification des petites et moyennes zones urbaines (2); cours relatif au renforcement du pouvoir d'action social des défavorisés (1); cours à l'intention des autorités locales d'Asie et d'Afrique sur le développement économique urbain viable (30 participants) (2); cours sur l'observatoire des villes et le programme relatif aux indicateurs urbains en Asie, en Afrique et dans les pays arabes (5); cours sur UrbanInfo administré dans 10 pays d'Asie, d'Afrique du monde arabe (4); cours sur la réduction du paupérisme urbain et l'urbanisation viable (1);
- iii) Projets opérationnels : projet de développement des capacités des villes dans les domaines économique, social, écologique et financier (2); initiatives communautaires et de coopération (5); projet relatif au développement urbain écologiquement rationnel et viable (1); projets de terrain relatifs à la participation des jeunes à la formulation de politiques d'urbanisation viable en Zambie, au Rwanda, au Mozambique et au Nigéria (4); projet relatif à l'équipement du territoire et au développement économique local (2); appui aux projets de réseaux féminins dans les établissements humains (2); projet de développement intégré des zones rurales et urbaines (2); fonds d'aide aux jeunes (1).

Tableau 15.14

**Ressources nécessaires : sous-programme 2**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actuali- sation des coûts)	2010-2011	2012-2013
Budget ordinaire				
Postes	4 861,1	3 991,4	23	17
Autres objets de dépense	677,5	437,5	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>5 538,6</b>	<b>4 428,9</b>	<b>23</b>	<b>17</b>
Fonds extrabudgétaires	27 265,8	25 038,6	32	27
<b>Total</b>	<b>32 804,4</b>	<b>29 467,5</b>	<b>55</b>	<b>44</b>

- 15.49 Le montant de 3 991 400 dollars doit permettre de financer 17 postes (1 D-1, 1 P-5, 4 P-4, 4 P-3, 2 P-2 et 5 agents locaux) figurant dans le tableau 15.14. La diminution de 869 700 dollars est liée à la cession envisagée des six postes suivants : i) 3 postes (1 spécialiste de la gestion financière (P-4), 1 spécialiste de la gestion des programmes (P-3) et 1 assistant administratif recruté localement) inscrits à la rubrique appui au programme; et ii) 3 postes d'agent local (assistant à la presse et la liaison avec les médias, assistant des publications et assistant de la représentation et du protocole) relevant du Bureau des relations extérieures et de la rubrique Direction exécutive et administration, comme l'indique le paragraphe 15.15 b) ii) ci-dessus.
- 15.50 Le montant de 437 500 dollars demandé pour les autres objets de dépense permettra de financer le gros des services de consultant et d'expert, des voyages, des services contractuels, des frais généraux de fonctionnement et d'autres dépenses opérationnelles. La baisse de 240 000 dollars concerne essentiellement les objets de dépense autres que les postes, en raison du projet de transfert vers d'autres services des six postes cités au paragraphe 15.49, et de la diminution des dépenses prévues à la rubrique consultants et des coûts de production de l'exercice 2012-2013 concernant les fournitures et accessoires, conséquence de l'automatisation de différentes opérations, et le mobilier et le matériel, grâce aux mesures prises pour allonger leur durée de vie utile.
- 15.51 Pendant l'exercice 2012-2013, des fonds extrabudgétaires d'un montant de 25 038 600 dollars, le recul de 2 227 200 dollars, financeront 27 postes (16 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 11 agents locaux) figurant dans le tableau 15.14, et d'autres objets de dépense (consultants et experts, voyages, services contractuels, frais généraux de fonctionnement et autres dépenses opérationnelles). La diminution est due au fait que certains fonds sont réservés au renforcement des activités normatives et s'inscrit du reste dans une tendance historique.

### **Sous-programme 3 Coopération régionale et technique**

#### ***Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 682 000 dollars***

- 15.52 La responsabilité de ce sous-programme incombe à la Division de la coopération régionale et technique. La Division ne pilotera pas la mise en œuvre d'un domaine d'intervention particulier, mais participera à celle de l'ensemble des cinq domaines d'intervention du plan stratégique et institutionnel à moyen terme, aux niveaux national et régional, au moyen du cadre normatif et opérationnel renforcé. Pour atteindre l'objectif fixé et les résultats prévus du sous-programme, ONU-Habitat associera fonctions normatives et fonctions opérationnelles. Ces fonctions consistent à établir des normes, à proposer des règles et des principes, et à donner des exemples de pratique optimale fondée sur l'expérience acquise au niveau des pays, à fournir une assistance technique pour l'élaboration de stratégies, de programmes de renforcement des capacités et de projets pilotes qui appuient les activités normatives d'ONU-Habitat dans les pays en développement ou en transition, dans le respect des priorités recensées au niveau national et de manière à contribuer à l'exécution des réformes approuvées par l'ONU.
- 15.53 Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 3 du programme 12 du cadre stratégique pour la période 2012-2013.

Tableau 15.15

**Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

**Objectif de l'Organisation** : Favoriser une urbanisation durable en formulant et en appliquant, au niveau national et au niveau régional principalement, des politiques, des stratégies et des programmes d'urbanisme et de logement

**Réalisations escomptées****Indicateurs de succès**

a) Renforcement des politiques d'urbanisation durable du niveau local au niveau régional

a) i) Promotion, par les forums nationaux de l'habitat collaborant avec ONU-Habitat, d'un traitement coordonné des questions d'urbanisation durable, mesurée au nombre de forums qui le font de façon partielle ou intégrale

*Mesure des résultats* : nombre de forums faisant de façon partielle et intégrale la promotion d'un traitement coordonné des questions d'urbanisation durable)

2008-2009 : 12

2010-2011 (estimation) : 17

2012-2013 (objectif) : 20

ii) Nombre accru d'instruments de planification nationale, y compris les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et les stratégies pour la réduction de la pauvreté, intégrant les questions liées à l'urbanisation durable, avec l'appui d'ONU-Habitat

*Mesure des résultats* : nombre de plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement intégrant les questions liées à l'urbanisation durable)

2008-2009 : 23

2010-2011 (estimation) : 25

2012-2013 (objectif) : 27

*Mesure des résultats* : nombre d'instruments de planification nationale intégrant les questions liées à l'urbanisation durable)

2008-2009 : 20

2010-2011 (estimation) : 22

2012-2013 (objectif) : 25

*Mesure des résultats* : nombre de stratégies pour la réduction de la pauvreté intégrant les questions liées à l'urbanisation durable)

	2008-2009 : 10 2010-2011 (estimation) : 12 2012-2013 (objectif) : 14
b) Amélioration de la planification, de la gestion et de la gouvernance urbaines à l'échelle nationale et locale	b) i) Promotion au niveau national, dans les pays cibles collaborant avec ONU-Habitat, d'une planification, d'une gestion et d'une gouvernance urbaines intégrées, mesurée au nombre accru des pays intéressés  <i>Mesure des résultats</i> 2008-2009 : 19 pays 2010-2011 (estimation) : 22 pays 2012-2013 (objectif) : 28 pays  ii) Nombre accru de villes collaborant avec ONU-Habitat qui sont davantage en mesure de mettre en œuvre une planification, une gestion et une gouvernance urbaines dans des situations d'après crise  <i>Mesure des résultats</i> 2008-2009 : 11 villes 2010-2011 (estimation) : 13 villes 2012-2013 (objectif) : 15 villes
c) Meilleur accès à la terre et au logement	c) Nombre accru de villes favorisant l'accès à la terre et au logement dans les pays cibles collaborant avec ONU-Habitat, y compris les pays touchés par des crises  <i>Mesure des résultats</i> 2008-2009 : 48 villes 2010-2011 (estimation) : 52 villes 2012-2013 (objectif) : 53 villes
d) Accès plus large à des équipements et services de base respectueux de l'environnement, notamment pour les populations non ou insuffisamment desservies	d) Accès à des équipements et services urbains respectueux de l'environnement en milieu urbain, surtout dans les pays sortant d'une crise aidés par ONU-Habitat, mesuré au nombre d'habitants non ou insuffisamment desservis qui en bénéficient désormais  <i>Mesure des résultats</i> 2008-2009 : 20 pays 2010-2011 (estimation) : 30 pays 2012-2013 (objectif) : 40 pays

---

### Facteurs extérieurs

- 15.54 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les situations nouvelles ou déjà existantes d'instabilité politique et sociale, notamment à la suite de catastrophes naturelles comme les sécheresses, les tsunamis, les séismes et les inondations, ainsi que de catastrophes causées par l'homme, qui

hypothèquent lourdement la bonne exécution du programme, sont minimales; et b) il existe une volonté politique de la part de nombreux gouvernements d'intégrer les questions d'aménagement urbain et de logement dans leur programme de développement national.

### **Produits**

15.55 Pendant l'exercice 2012-2013, les produits ci-après seront exécutés :

- a) Services d'organes gouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :
  - i) Documentation à l'intention des organes délibérants : réunions ministérielles sur le logement et le développement urbain et rapport régional sur la situation des villes (1);
  - ii) Groupes spéciaux d'experts : Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain (1); Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur le logement et le développement urbain (1); Forum ibéro-américain sur les pratiques optimales (2); réunion des ministres du logement et du développement urbain des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (1); forums nationaux sur l'urbanisme (16);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
  - i) Publications en série : rapport sur les activités opérationnelles (1);
  - ii) Publications isolées : rapports biennaux d'activité par pays (1); documents relatifs aux programmes de pays d'ONU-Habitat (36); publication périodique sur les établissements humains (1); rapport sur la situation des villes chinoises (1); rapport sur la situation des villes des pays arabes et africains (2); rapport sur la situation des villes d'Asie (1); rapport sur la situation des villes d'Amérique latine et des Caraïbes (1); publications sur les profils urbains (9);
  - iii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : brochure sur l'accès à la terre et au logement (1); brochure sur l'urbanisation durable aux niveaux local et régional (1); brochures sur l'urbanisation durable dans le cadre de la planification nationale (1); brochures et dépliants sur les services et équipements de base élargis qui soient respectueux de l'environnement (5); brochures et dépliants sur la viabilité de l'urbanisation aux échelons local et régional (1);
  - iv) Supports techniques : manuel sur l'urbanisation durable dans le cadre de la planification nationale (1); supports techniques sur les services et équipements de base élargis qui soient respectueux de l'environnement (1);
- c) Coopération technique (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :
  - i) Services consultatifs sur les thèmes suivants : urbanisation durable aux niveaux national et régional (4 interventions); environnement urbain et changements climatiques (11 interventions); viabilité de l'urbanisation aux échelons local et régional (14 interventions); comités consultatifs pour l'application des lignes directrices internationales sur l'accès aux services de base (1 intervention);
  - ii) Stages, séminaires et ateliers : urbanisation durable aux niveaux national et régional (1); stage sur les lignes directrices internationales sur l'accès aux services de base dans 10 pays (1); stage sur les lignes directrices internationales sur la décentralisation en faveur de services et d'équipements de base locaux (1); stage sur l'accès à la terre et au logement (1);

- iii) Projets opérationnels : projets de services et d'équipements respectueux de l'environnement (31); accès à la terre et au logement dans 30 pays (30); urbanisation durable en Afrique, dans la région Asie/Pacifique, en Amérique latine et dans les Caraïbes et en Europe de l'Est (19); adaptation et application des lignes directrices sur les services de base dans 10 pays (10); développement et application des directives internationales sur la décentralisation en faveur de services et d'équipements de base locaux au Sénégal, au Burkina Faso, au Viet Nam, en Colombie et au Mexique (5); projets de reconstruction durable dans les pays ayant connu un conflit ou une catastrophe naturelle (22); projets d'urbanisation durable au niveau local ou régional (19); projets d'urbanisation durable aux niveaux local et régional (8).

Tableau 15.16

**Ressources nécessaires : sous-programme 3**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actuali- sation des coûts)	2010-2011	2012-2013
Budget ordinaire				
Postes	1 530,5	1 530,5	5	5
Autres objets de dépense	185,0	151,5	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>1 715,5</b>	<b>1 682,0</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
Fonds extrabudgétaires	188 668,2	209 007,3	46	42
<b>Total</b>	<b>190 383,7</b>	<b>210 689,3</b>	<b>51</b>	<b>47</b>

- 15.56 Le montant de 1 530 500 dollars prévu au titre des postes doit permettre de financer le maintien de cinq postes (1 D-2, 3 P-4 et 1 poste d'agent local), comme indiqué dans le tableau 15.16. Le montant de 151 500 dollars prévu au titre des autres objets de dépense doit permettre de financer le recrutement de consultants et d'experts, les frais de voyage du personnel, les frais généraux de fonctionnement et d'autres dépenses opérationnelles. L'augmentation nette de 33 500 dollars s'explique principalement par la nécessité de réunir un groupe spécial d'experts, comme il en a été décidé par le Conseil d'administration. Elle a été en partie compensée par une baisse des ressources nécessaires au titre des achats de fournitures, de matériel et de mobilier.
- 15.57 Pour l'exercice biennal 2012-2013, les ressources extrabudgétaires attendues s'élèvent à 209 007 300 dollars et elles devraient permettre de financer 42 postes (31 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 11 postes d'agent des services généraux et d'agent local), comme indiqué dans le tableau 15.16, au titre des autres objets de dépense. Le montant fait apparaître une augmentation de 20 339 100 dollars par rapport aux estimations pour l'exercice 2010-2011 au titre des fonds préaffectés pour appuyer les travaux de normalisation conformes aux évolutions historiques, dont l'appui au niveau national, et le réaligement des dépenses au titre du remboursement des services fournis par la direction exécutive et l'encadrement de l'Office des Nations Unies à Nairobi pour ce sous-programme. Les ressources extrabudgétaires devraient permettre d'appuyer la mise en œuvre du programme de travail aux niveaux national et régional au moyen d'un plan-cadre normatif et opérationnel consistant à établir des normes, à proposer des règles et des principes, et à donner des exemples de pratique optimale fondée sur l'expérience acquise au niveau des pays et à fournir une assistance technique pour l'élaboration de stratégies, de programmes de renforcement des capacités et de projets pilotes qui

appuient les activités normatives d'ONU-Habitat dans les pays en développement ou en transition, dans le respect des priorités recensées au niveau national et de manière à contribuer à l'exécution des réformes approuvées par l'ONU.

**Sous-programme 4  
Financement des établissements humains**

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 467 200 dollars*

- 15.58 La responsabilité du sous-programme 4 incombe à la Division du financement des établissements humains, qui sert aussi de point d'ancrage institutionnel aux activités de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains. La Fondation collabore avec les États Membres et les institutions financières nationales et internationales pour mobiliser des ressources au bénéfice du logement abordable, de l'accès à l'eau, de l'assainissement et des équipements connexes. Dans la mise en œuvre du plan stratégique et institutionnel à moyen terme, la Division dirige les opérations dans deux domaines d'intervention, la mise en place d'infrastructures et de services de base écologiques et le renforcement des mécanismes de financement des établissements humains, tout en contribuant aux travaux menés dans tous les autres domaines d'intervention.
- 15.59 Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 4 du programme 12 du cadre stratégique pour la période 2012-2013.

Tableau 15.17

**Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

**Objectif de l'Organisation :** Rendre plus accessibles les mécanismes financiers, institutionnels et politiques permettant d'offrir aux populations urbaines pauvres un logement et des équipements et services de base

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Renforcement de l'efficacité et de l'efficacité des prestataires institutionnels de services publics urbains de base	<p>a) i) Nombre accru d'habitants des collectivités cibles ayant accès à des services publics urbains de base respectueux de l'environnement, avec l'appui d'ONU-Habitat</p> <p><i>Mesure des résultats</i>                      2008-2009 : 1 000 000 habitants                      2010-2011 (estimation) : 1 500 000 habitants                      2012-2013 (objectif) : 2 000 000 habitants</p> <p>ii) Pourcentage accru des usagers de services assurés par des prestataires associés à ONU-Habitat se déclarant satisfaits des services fournis</p> <p><i>Mesure des résultats</i>                      2008-2009 : 79,8 % des usagers satisfaits des services d'approvisionnement en eau</p>

2010-2011 (estimation) : 84,8 % des usagers satisfaits des services d'approvisionnement en eau

2012-2013 (objectif) : 89,8 % des usagers satisfaits des services d'approvisionnement en eau

*Mesure des résultats*

2008-2009: 75,6 % des usagers satisfaits des services d'assainissement

2010-2011 (estimation) : 80,6 % des usagers satisfaits des services d'assainissement

2012-2013 (objectif) : 85,6 % des usagers satisfaits des services d'assainissement

iii) Pourcentage accru de prestataires de services recouvrant au moins 95 % de leurs frais d'exploitation et d'entretien, avec l'assistance d'ONU-Habitat

*Mesure des résultats*

2008-2009: 33 %

2010-2011 (estimation) : 40 %

2012-2013 (objectif) : 50 %

b) La demande de services publics urbains de base efficients et respectueux de l'environnement émanant des usagers est satisfaite

b) i) Pourcentage accru d'usagers classant les services publics urbains de base parmi leurs trois principales priorités

*Mesure des résultats*

2008-2009: 75 %

2010-2011 (estimation) : 80 %

2012-2013 (objectif) : 85 %

ii) Écart réduit entre les dépenses engagées par les populations pauvres pour les services publics de base et celles engagées par le reste des usagers dans certaines collectivités collaborant avec ONU-Habitat

*Mesure des résultats*

2008-2009 : 25 %

2010-2011 (estimation) : 22 %

2012-2013 (objectif) : 20 %

c) Augmentation des investissements consacrés au logement abordable ou social et aux équipements connexes

c) i) Montant accru des prêts bancaires, des subventions publiques et des aides provenant de donateurs accordés pour des projets de logement abordable, de réhabilitation et d'équipements de base dans les pays et collectivités cibles travaillant avec ONU-Habitat

*Mesure des résultats*

2008-2009 : 1 840 000 dollars

2010-2011 (estimation) : 114 439 664 dollars

2012-2013 (objectif) : 202 560 000 dollars

ii) Pourcentage accru des prêts immobiliers accordés par les banques du pays et les institutions de microfinancement bénéficiant aux ménages à bas revenus ou dont les revenus proviennent du secteur non structuré

*Mesure des résultats*

2008-2009 : sans objet

2010-2011 (estimation) : 5 % des prêts accordés par des institutions associées à ONU-Habitat dans les pays ou collectivités cibles

2012-2013 (objectif) : 10 % des prêts accordés par des institutions associées à ONU-Habitat dans les pays ou collectivités cibles

iii) Nombre accru de foyers bénéficiant de logements ou d'équipements nouveaux ou rénovés grâce au soutien d'ONU-Habitat

*Mesure des résultats*

2008-2009 : 128 foyers

2010-2011 (estimation) : 2 226 foyers

2012-2013 (objectif) : 8 875 foyers

d) Augmentation des activités liées aux finances locales et au financement du logement abordable

d) i) Dynamisme du secteur des finances locales, mesuré aux montants mobilisés, empruntés et investis par les municipalités dans des activités liées au logement abordable et aux équipements connexes, et accès à de nouvelles formes de financement

*Mesure des résultats*

2008-2009 : sans objet

2010-2011 (estimation) : 6 586 438 dollars

2012-2013 (objectif) : 10 000 000 dollars

ii) Dynamisme du financement du logement abordable, mesuré au nombre de nouveaux logements abordables et de raccordements à des équipements, à l'offre de produits de financement immobilier et au nombre de promoteurs immobiliers privilégiant le logement abordable

*Mesure des résultats*

2008-2009 : sans objet

2010-2011 (estimation) : 1 500 logements

2012-2013 (objectif) : 10 000 logements

iii) Multiplication des programmes d'initiation à la finance organisés à l'intention des emprunteurs dans le cadre du mécanisme de financement local et des opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables, mesurée au nombre de nouveaux programmes d'initiation à la finance lancés dans les pays mettant en œuvre ces projets

*Mesure des résultats*

2008-2009 : 5 programmes

2010-2011 (estimation) : 10 programmes

2012-2013 (objectif) : 20 programmes

---

**Facteurs externes**

- 15.60 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les États Membres et les institutions financières nationales aident à mettre en place des mécanismes financiers de mobilisation de capitaux d'origine interne pour la réfection des taudis; et b) il existe une volonté politique de surmonter les obstacles institutionnels et de définir les modalités de partenariats efficaces susceptibles de déboucher sur des engagements financiers concrets dans les domaines du logement et des équipements locaux (eau et assainissement en particulier).

**Produits**

- 15.61 Les produits de l'exercice biennal 2012-2013 seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
    - i) Services fonctionnels pour les réunions: sixième session du Forum urbain mondial (1); vingt-quatrième session du Conseil d'administration (1);
    - ii) Groupes spéciaux d'experts : a) réunions de groupes d'experts de la région de l'Asie et du Pacifique et réunions intergouvernementales au niveau ministériel sur l'élaboration et l'application de politiques de l'eau et d'assainissement favorables aux pauvres, sur la sensibilisation à la valeur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène et sur le changement climatique (2); réunion de groupes d'experts de la région de l'Asie et du Pacifique sur les questions de l'eau et de l'assainissement envisagées sous l'angle des droits fondamentaux (1); évaluation des risques auxquels le changement climatique expose les équipements collectifs peu développés (1); développement des capacités des prestataires de services dans la région de l'Asie et du Pacifique (3); réunion de groupes d'experts sur le suivi des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à l'accès à l'eau et aux services d'assainissement dans la région de l'Asie et du Pacifique (2); réunion de groupes d'experts sur l'accès à l'énergie et la promotion des techniques d'exploitation des énergies renouvelables pour faire baisser le coût des prestations de

services et faire des économies d'énergie dans le secteur du bâtiment, dans les pays en développement (2); réunions de groupes d'experts sur les pratiques et les normes respectueuses de l'environnement mises en œuvre dans la région de l'Asie et du Pacifique, notamment sur des questions telles que les systèmes de gestion décentralisée des eaux usées, l'assainissement écologique, la gestion des boues fécales et la gestion écologique et économique des déchets solides (4); réunions de groupes d'experts sur la consommation durable et la sensibilisation à la valeur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène dans la région de l'Asie et du Pacifique (2); réunions de l'Alliance mondiale des partenariats d'entreprises de distribution de l'eau (1); réunion de groupes d'experts de l'Alliance mondiale des partenariats d'entreprises de distribution de l'eau sur l'évaluation comparative (1); réunion mondiale visant à dynamiser l'activité de financement du logement abordable (1); réunions de représentants d'institutions de microfinancement et de partenaires locaux souhaitant définir des stratégies permettant de financer le logement abordable au moyen de capitaux d'origine interne (1); missions réalisées en vue d'apporter un appui dans les domaines prioritaires dans lesquels les institutions ont besoin d'être renforcées sur le plan de la gestion financière (1); réunions nationales destinées à faire participer davantage les intervenants concernés à des partenariats consacrés à la réfection des taudis (2); réunions régionales d'experts sur la décentralisation et le renforcement des institutions locales afin de mettre en œuvre, au niveau local, des politiques des transports urbains et de l'énergie durables (4); réunions régionales de partenaires et de conseillers techniques travaillant sur des programmes d'accès à l'eau et d'assainissement menés dans les régions de l'Afrique, de l'Asie et du Pacifique, et de l'Amérique latine et des Caraïbes (4); réunions régionales destinées à appuyer le développement du secteur du microfinancement du logement (2);

iii) Assistance aux représentants et aux rapporteurs : assistance au Rapporteur spécial sur le droit à l'accès à l'eau potable et à l'assainissement (1 fois);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :

i) Publications en série : *State of Water and Sanitation in the World's Cities* (2012) (1); chapitre du Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau (2012) établi par ONU-Habitat (1); rapports de suivi annuels du Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement (2);

ii) Publications isolées : Pratiques exemplaires sur le suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à l'accès à l'eau et aux services d'assainissement dans la région de l'Asie et du Pacifique (1); recueil de pratiques exemplaires sur l'eau et l'assainissement en zone urbaine, constitué à partir des programmes menés sur ce sujet dans les régions de l'Afrique, de l'Asie et du Pacifique, et de l'Amérique latine et des Caraïbes (4); De la théorie à la pratique : application des leçons tirées du Rapport mondial sur les établissements humains (2013) consacré à la politique des transports urbains durables, à l'aménagement du territoire et au financement (1); rapports phare de l'Alliance mondiale des partenariats d'entreprises de distribution de l'eau (1); dispositif législatif régissant les réformes des finances municipales et des collectivités locales (1); politiques locales des transports et de l'énergie mises en œuvre par les autorités locales pour réduire les distances, faire progresser la justice sociale et économiser l'énergie dans les villes (1); gestion des finances municipales reposant sur les lois du marché (1); gestion des finances municipales, établissement du budget et planification des dépenses d'équipement (1); recettes des municipalités et régimes fiscaux (2); partenariat public-privé consacré à la gestion des finances municipales (1); financement du logement dans certains pays, en

particulier ceux où sont investis les fonds du volet urbain de la Conférence Habitat (1); droit à l'eau et à l'assainissement dans les zones urbaines et périurbaines de la région de l'Asie et du Pacifique (1); guide sur l'évaluation des risques et l'aménagement des infrastructures en ce qui concerne les équipements collectifs peu développés (1); pratiques exemplaires relatives à la gestion des déchets solides dans les petites villes (1); sélection de publications sur la gestion des petits équipements de distribution d'eau dans la région du lac Victoria (6); panoplie d'outils d'aide à la mise en place d'observatoires citoyens sur l'eau et l'assainissement (1); rapport annuel de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains (2); version actualisée du guide de l'assainissement pour la région de l'Asie et du Pacifique (1); programme de microcrédit destiné aux femmes qui veulent lancer des projets d'assainissement en Afrique; travaux préliminaires menés en vue de protéger les droits et la dignité des femmes (1); notes sur les bonnes pratiques relatives à la gestion écologique des déchets dans la région de l'Asie et du Pacifique (1);

- iii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : brochure sur les pratiques exemplaires relatives aux sources d'énergie non polluantes et aux économies d'énergie (1); brochures sur les programmes d'accès à l'eau et d'assainissement menés dans les régions de l'Afrique, de l'Asie et du Pacifique, et de l'Amérique latine et des Caraïbes (4); fiches d'information sur le droit à l'eau et à l'assainissement dans un pays donné (8); fiches d'information sur la sensibilisation à la valeur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène dans le cadre du programme Gestion de l'eau pour les villes asiatiques et de l'Initiative pour l'eau et l'assainissement dans la région du Mékong (4); lettres d'information de l'Alliance mondiale des partenariats d'entreprises de distribution de l'eau (4); brochures et prospectus sur le financement du volet urbain de la Conférence Habitat (2);
- iv) Activités techniques : évaluations comparatives établies au moyen d'un système qui utilise des données géoréférencées (2); brochure sur la promotion de la mobilité urbaine dans la perspective d'une urbanisation viable (1); manuels et plans stratégiques actualisés de chaque mécanisme de financement local (5); accords de garantie négociés et étayés (20); directives sur les économies d'énergie dans le bâtiment, destinées aux pays tropicaux (1); pochettes de documentation informant les consommateurs sur le financement du logement dans des pays ou régions données (4); accords juridiques négociés et étayés passés entre les banques de prêt, les partenaires associés aux projets et les mécanismes de financement local en vue de la mise en œuvre des projets (20); accords de prêt négociés et étayés (10); guides pratiques sur la mise en œuvre d'une politique de l'énergie urbaine durable dans diverses régions (2); guides pratiques sur la mise en œuvre d'une politique des transports urbains durables, l'aménagement du territoire et le financement dans différentes régions (2); promotion d'instruments juridiques (1); enquêtes sur la gestion des finances municipales dans certains pays (3); logiciels conçus pour suivre et administrer les garanties et autres produits financiers et données financières de quatre mécanismes de financement local partenaires (4); activités techniques portant sur la planification des activités et l'amélioration des résultats, la gestion des besoins en eau, les audits sur l'énergie, le contrôle de la qualité de l'eau bon marché et le microfinancement de l'assainissement (6); activités techniques visant à développer la plate-forme du système d'évaluation comparative fondé sur des données géoréférencées (1); outils et instruments de gestion des finances municipales (1); version actualisée du manuel qui décrit la procédure de prêt permettant à ONU-Habitat de prévenir la fraude et de disposer d'une piste de vérification de tous

les prêts et mouvements de liquidités effectués (1); panoplies d'instruments et outils d'apprentissage des partenariats d'entreprises de distribution de l'eau (3);

- v) Ressources audiovisuelles : outils sur DVD destinés aux entreprises au service de petites localités (1); vidéo pédagogique de l'Alliance mondiale des partenariats d'entreprises de distribution de l'eau (1); vidéo promotionnelle de l'Alliance mondiale des partenariats d'entreprises de distribution de l'eau (1);
- c) Coopération technique (fonds extrabudgétaires) :
  - i) Des services consultatifs ont été assurés : pour permettre aux mécanismes de financement local de développer et officialiser leurs procédures afin que 10 000 personnes puissent en bénéficier avant fin 2014 (4 fois); pour renforcer les dispositifs nationaux et régionaux de mise en œuvre des partenariats d'entreprises de distribution de l'eau dans les régions de l'Afrique, de l'Asie et du Pacifique, et de l'Amérique latine et des Caraïbes (5 fois); pour sensibiliser à la valeur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (4 fois); pour mettre en place dans certains pays, par des missions sur place et un appui technique, des mécanismes qui facilitent leur accès au crédit et leur permettent de bénéficier de logements et d'équipements abordables (4 fois); pour permettre aux pays membres de la Communauté d'Afrique de l'Est et à ceux qui participent à l'Initiative pour l'eau et l'assainissement dans la région du lac Victoria de mettre en place des mécanismes de contrôle dans 15 localités, dans le cadre de l'initiative 2 (1); pour qu'au moins quatre municipalités mettent au point des programmes et des projets destinés à renforcer leurs finances (4); aux organisations – collectivités locales, services des eaux et de l'assainissement, organisations non gouvernementales et associations locales – partenaires dans les programmes régionaux menés dans les régions de l'Afrique, de l'Asie et du Pacifique, et de l'Amérique latine et des Caraïbes (15); services consultatifs et techniques sur des stratégies et des politiques innovantes de gestion des finances municipales (1); missions menées dans les pays partenaires pour trouver des fonds d'investissement pour des projets donnés et pour les organismes qui mettent en œuvre des projets de logements et d'équipements bancables (10 fois); missions d'élaboration de projets et de programmes à exécuter avec les partenaires pour dynamiser l'activité de financement menée par les municipalités (4 fois); missions d'appui aux mécanismes de financement et d'élaboration de stratégies d'investissement destinées à financer des projets de réfection de taudis, en particulier ceux qui sont menés en partenariat avec des organismes qui travaillent dans d'autres domaines d'intervention d'ONU-Habitat (20 fois); aux autorités locales et nationales, sur l'accès à des moyens de transport urbains durables (10 fois); aux autorités nationales, sur les politiques des transports urbains et de l'énergie durables sur le plan social, écologique et économique (4 fois); pour que certains pays bénéficient d'un appui préalable aux investissements afin d'avoir accès plus facilement aux fonds du secteur privé (3 fois); pour faire participer le secteur privé à la gestion des finances municipales (1 fois); pour adopter une démarche axée sur les droits fondamentaux; pour faire un bilan rapide sur la problématique hommes-femmes et sensibiliser à cette problématique; et pour que les pays d'Afrique de l'Est mettent au point des codes et des normes de construction favorisant les économies d'énergie, et que les entreprises publiques et privées qui réalisent des programmes de logements en partenariat bénéficient d'une assistance technique en matière de maîtrise de l'énergie (5 fois);
  - ii) Stages, séminaires et ateliers : assistance et participation à des ateliers et conférences sur les logements sociaux abordables et les équipements connexes (2); programmes d'initiation à la finance dispensés aux emprunteurs avec les partenaires extérieurs (4);

ateliers et séminaires de renforcement des capacités dans des domaines donnés, dispensés aux organismes de financement local (2); formation des professionnels du logement et des agents des municipalités aux mesures et aux pratiques à adopter pour faire des économies d'énergie (2); ateliers de mise en relation, d'échanges de connaissances et de renforcement des capacités réalisés dans le cadre des partenariats d'entreprises de distribution de l'eau (15); rassemblement de responsables nationaux du transport durable souhaitant partager les expériences qu'ils ont acquises dans le cadre des projets financés par le Fonds pour l'environnement mondial mis en œuvre en Afrique de l'Est (3); séminaires pédagogiques dispensés par les partenaires d'ONU-Habitat par l'intermédiaire des mécanismes de financement local pour informer les emprunteurs et promouvoir différentes formes d'épargne (4); stage régional de formation et de renforcement des capacités dans les domaines de l'eau et de l'assainissement dispensé aux prestataires de services participants dans les régions de l'Asie et du Pacifique, de l'Afrique, et de l'Amérique latine et des Caraïbes (5); stage de formation et atelier dispensés aux gouvernements partenaires et aux prestataires de services, consacrés à la cartographie des services établie au moyen de données géoréférencées, et à leur suivi (1); stage de formation dispensé aux décideurs sur la consommation durable et la sensibilisation à la valeur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (1); stages de formation dispensés aux décideurs, aux prestataires de services et aux associations locales sur le droit à l'eau et aux services d'assainissement (2); stages de formation sur la préparation et la mise en œuvre de projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement dispensés aux organisations de la société civile, aux autorités locales et aux prestataires de services dans les régions de l'Afrique, de l'Asie et du Pacifique, et de l'Amérique latine et des Caraïbes (2); ateliers destinés aux autorités locales sur l'aménagement et le financement des villes compactes et l'adoption de transports en commun non motorisés (4); ateliers sur l'évaluation comparative, le suivi assuré à l'échelon local et le partage de données (4);

- iii) Projets opérationnels : projets d'évaluations comparatives sur l'eau et l'assainissement menés dans diverses régions (4); projets de démonstration sur le droit à l'eau et à l'assainissement (4); projets de démonstration sur les économies d'énergie dans le bâtiment et sur les sources d'énergie non polluantes (5); création d'un fond de microfinancement du logement avec les grandes institutions financières internationales et poursuite des investissements dans le logement et les équipements sociaux abordables (1); projet opérationnel mené avec les gouvernements partenaires et les prestataires de services pour établir la cartographie des services à partir de données géoréférencées et assurer leur suivi, à titre expérimental (1); projet opérationnel consistant à faire une démonstration des pratiques respectueuses de l'environnement, telles que l'assainissement écologique, la gestion décentralisée des eaux usées et des déchets solides et la gestion des boues fécales (1); projets opérationnels de sensibilisation à la valeur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène menés dans le cadre de programmes réalisés dans les régions de l'Asie et du Pacifique et de l'Afrique (4); réalisation du projet financé par le Fonds pour l'environnement mondial sur le transport urbain durable dans les villes d'Afrique de l'Est (1); projets pilotes menés dans les villes participantes d'Afrique, d'Asie et du Pacifique, et d'Amérique latine et des Caraïbes pour que les pauvres aient un meilleur accès aux services (6); projets mis en œuvre pour créer un secteur national du financement immobilier ou renforcer celui qui existe, en prêtant une attention particulière aux emprunteurs à bas revenus (2); projets mis en œuvre pour renforcer les institutions locales afin qu'elles contribuent à donner aux pauvres accès aux services financiers (2); projets mis en œuvre pour dynamiser l'activité de financement des municipalités (3); programmes à

succès des partenariats régionaux d'entreprises de distribution de l'eau (14); mise en œuvre du projet pilote sur la mise en place de mécanismes de contrôle dans les 15 nouvelles villes participant à l'Initiative pour l'eau et l'assainissement dans la région du lac Victoria (15); projets d'assistance technique visant à promouvoir les services collectifs de distribution de l'eau par l'adoption de mécanismes de financement favorables aux pauvres (1); projets de mise en place d'observatoires citoyens sur l'eau et l'assainissement (5).

Tableau 15.18

**Ressources nécessaires : sous-programme 4**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actuali- sation des coûts)	2010-2011	2012-2013
Budget ordinaire				
Postes	2 269,8	2 269,8	9	9
Autres objets de dépense	227,8	197,4	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>2 497,6</b>	<b>2 467,2</b>	<b>9</b>	<b>9</b>
Fonds extrabudgétaires	50 996,6	60 756,4	20	20
<b>Total</b>	<b>53 494,2</b>	<b>63 223,6</b>	<b>29</b>	<b>29</b>

- 15.62 Comme l'indique le tableau 15.18, le montant de 2 269 800 dollars prévu pour les postes permettrait de reconduire neuf postes (1 P-5, 3 P-4, 2 P-3, 1 P-2 et 2 postes d'agent recruté sur le plan local). Le montant de 197 400 dollars prévu pour les autres objets de dépense, qui représente une diminution nette de 30 400 dollars, permettrait essentiellement de financer les voyages, les frais généraux de fonctionnement et d'autres dépenses opérationnelles. Cette diminution s'explique principalement par une réduction des ressources nécessaires au titre des consultants et du coût de production envisagé pour la préparation des produits prévus pour l'exercice 2012-2013, au titre des fournitures et accessoires, en raison de l'automatisation de diverses procédures internes, et au titre du mobilier et du matériel, leur remplacement ayant été remis à plus tard compte tenu de la durée de vie utile du matériel. Elle est en partie contrebalancée par l'augmentation des ressources nécessaires au titre des réunions de groupes spéciaux d'experts prescrites par le Conseil d'administration à titre prioritaire, et au titre des voyages, en réponse aux demandes de plus en plus nombreuses de formations et de services consultatifs, comme l'indique le programme de travail.
- 15.63 Pendant l'exercice biennal 2012-2013, des fonds extrabudgétaires d'un montant de 60 756 400 dollars permettront de financer 20 postes (12 postes d'administrateur ou de fonctionnaire de rang supérieur et 8 postes d'agent recruté sur le plan local), comme l'indique le tableau 15.18, ainsi que d'autres objets de dépense correspondant pour l'essentiel aux activités menées sur le terrain. Ce montant représente une augmentation de 9 759 800 dollars par rapport aux estimations établies pour l'exercice 2010-2011 en vue de continuer à financer les activités normatives. Ce montant permettra de financer les activités dans les domaines d'intervention 4 et 5 du plan stratégique et institutionnel à moyen terme, à savoir la mise en place d'infrastructures et de services de base écologiques et le renforcement des mécanismes de financement des établissements humains, en coopération avec les États Membres et les institutions financières nationales et internationales, afin

de mobiliser des ressources pour financer le logement abordable, l'accès à l'eau, l'assainissement et les équipements connexes.

## D. Appui au programme

### *Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 485 600 dollars*

- 15.64 La Division de l'appui aux programmes appuiera l'exécution du programme de travail d'ONU-Habitat, en favorisant avant tout l'excellence de la gestion, l'un des domaines d'intervention du plan stratégique et institutionnel à moyen terme, par les mesures suivantes : institutionnalisation de la gestion axée sur les résultats; planification des programmes et assurance qualité dans la conception des programmes et projets; établissement du budget et gestion financière et administrative; planification stratégique des effectifs; fourniture de services et d'avis juridiques; prestation de services aux partenaires de financement et respect des accords; rationalisation des procédures de base et des filières d'approbation, et amélioration de l'organisation du travail et automatisation des tâches; amélioration des directives opérationnelles et méthodologiques et des systèmes de contrôle; contrôle de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes et du Bureau des services de contrôle interne. La Division de l'appui aux programmes coopérera à cet effet avec le personnel de projet des bureaux régionaux et locaux et la Division des services administratifs de l'Office des Nations Unies à Nairobi.

Tableau 15.19

### **Ressources nécessaires : appui aux programmes**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actualisation des coûts)	2010-2011	2012-2013
Budget ordinaire				
Postes	331,8	1 398,9	1	6
Autres objets de dépense	6,7	86,7	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>338,5</b>	<b>1 485,6</b>	<b>1</b>	<b>6</b>
Fonds extrabudgétaires	18 908,8	14 522,5	60	45
<b>Total</b>	<b>19 247,3</b>	<b>16 008,1</b>	<b>61</b>	<b>51</b>

- 15.65 Le montant de 1 398 900 dollars prévu au titre des postes, qui représente une augmentation de 1 067 100 dollars, permettra de financer six postes (3 P-4, 1 P-3 et 2 postes d'agent local), comme il ressort du tableau 15.19. L'augmentation tient au transfert proposé de deux postes du sous-programme 1, Logement et développement durable des établissements humains [1 P-4 (fonctionnaire chargé de la planification et de la coordination des programmes) et 1 poste d'agent local (assistant administratif)] et de trois postes du sous-programme 2, Suivi du Programme pour l'habitat (1 P-4 (spécialiste de la gestion financière), 1 P-3 (spécialiste de la gestion des programmes) et 1 poste d'agent local [assistant (programmes)]). Le montant de 86 700 dollars prévu pour les autres dépenses, qui fait apparaître une augmentation nette de 80 000 dollars, servira à couvrir les frais de voyage, les frais généraux et les autres dépenses de fonctionnement. L'augmentation est imputable à la réaffectation des ressources motivée par le transfert des cinq postes.

15.66 Des fonds extrabudgétaires d'un montant estimatif de 14 522 500 dollars permettront de financer 45 postes (28 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 17 agents locaux), comme l'indique le tableau 15.19, et d'autres objets de dépense correspondant aux voyages, aux frais généraux et à divers frais de fonctionnement. Ce montant fait apparaître une diminution de 4 386 300 dollars par rapport à l'exercice 2010-2011, qui s'explique principalement par la réaffectation à la direction exécutive et à l'administration de ressources affectées aux postes et à d'autres objets de dépense et par la préaffectation de ressources consacrées aux activités normatives, conformément à la tendance historique. Les fonds extrabudgétaires cofinanceront l'exécution du programme de travail d'ONU-Habitat, surtout dans l'optique de la promotion de l'excellence de la gestion, l'un des domaines d'intervention du plan stratégique et institutionnel à moyen terme, comme il est dit ci-dessus, au paragraphe 15.64.

Tableau 15.20

**État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle**

*Résumé de la recommandation*

*Suite donnée à la recommandation*

**Comité des commissaires aux comptes**  
(A/65/5/Add.8)

Continuer de préparer la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) en collaboration avec l'Office des Nations Unies à Nairobi; et indiquer quels sont les besoins en ce qui concerne l'ajout de fonctions propres à Crystal dans le futur progiciel de gestion intégré du Secrétariat (Umoja) (par. 39)

L'application de la recommandation est en cours mais elle est subordonnée à la mise en œuvre des normes IPSAS et du projet de progiciel de gestion intégré.

Le Comité a invité ONU-Habitat, qui a accepté, à prendre les mesures suivantes, en coordination avec l'Office des Nations Unies à Nairobi : a) éliminer la saisie des bordereaux du grand livre en tirant parti de la mise en service prochaine du nouveau progiciel de gestion intégré; b) renforcer les mécanismes de contrôle interne applicables aux bordereaux-journal et aux personnes habilitées à signer. (par. 137)

L'application de la recommandation est subordonnée à la mise en service du progiciel de gestion intégré.

**Bureau des services de contrôle interne**

Il faudrait que l'administration d'ONU-Habitat mette en place des dispositifs permettant de définir et de collecter les renseignements nécessaires pour déterminer si les objectifs fixés dans l'accord de prestation de services ont été atteints ou doivent être revus.

La recommandation est en cours d'application. ONU-Habitat a présenté un projet de dispositif au Comité consultatif client de l'Office des Nations Unies à Nairobi, pour qu'il l'examine et le mette en place.

*Résumé de la recommandation*

Il faudrait qu'ONU-Habitat fasse figurer dans les projets de document une clause stipulant que toute modification d'une certaine importance apportée ultérieurement aux objectifs des projets doit être soumise à son approbation formelle.

Il faudrait qu'ONU-Habitat se donne les moyens de vérifier que les partenaires associés à l'exécution des projets possèdent au moins les compétences que supposent les accords de coopération. Ces accords devraient laisser aux partenaires assez de temps pour s'informer de la teneur des projets et des moyens dont ils doivent disposer pour mener les activités prévues à un niveau acceptable.

Il faudrait qu'ONU-Habitat envisage des délégations de pouvoir pour les projets impliquant éventuellement des bureaux régionaux ou obligeant à créer un bureau sous-régional.

L'administration d'ONU-Habitat devrait envisager d'établir des comptes d'avances temporaires et de nommer un spécialiste de la gestion des programmes dans les bureaux extérieurs, en lui conférant les attributions nécessaires pour gérer et faciliter le traitement des questions administratives, y compris les décaissements.

*Suite donnée à la recommandation*

La recommandation est en cours d'application. ONU-Habitat envisage de faire figurer dans les projets de document une clause stipulant que toute modification ultérieure d'une certaine importance des objectifs des projets doit être soumise à son approbation formelle.

La recommandation est en cours d'application. ONU-Habitat s'emploie actuellement à élaborer un dispositif et des directives pour y donner suite. Les conclusions de l'évaluation en cours des accords de coopération permettront d'apporter les changements qu'appelle ce dispositif.

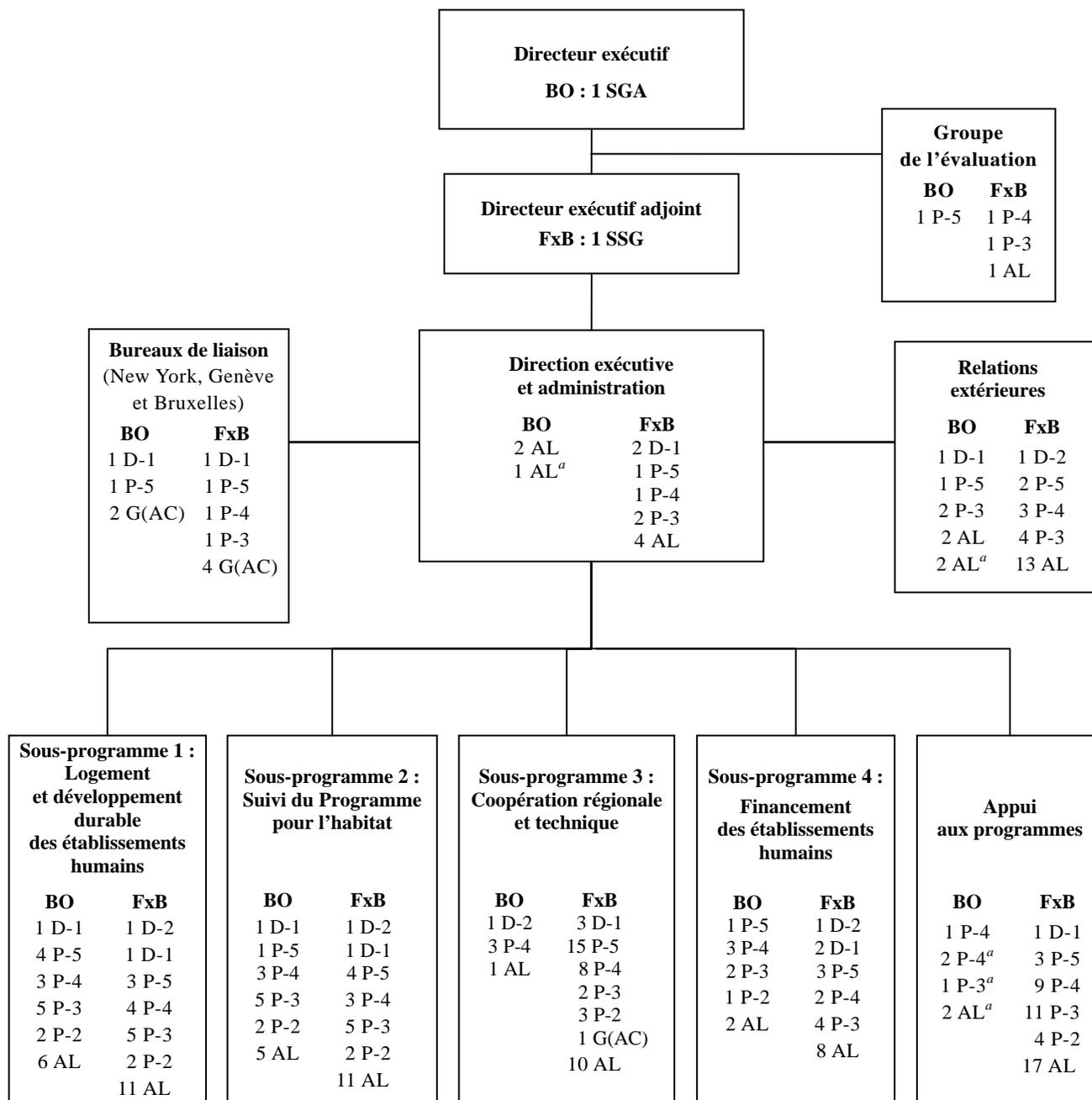
La recommandation a été appliquée. ONU-Habitat a examiné cette recommandation et a décidé de continuer d'aligner les délégations de pouvoir sur les besoins opérationnels. La plupart des bureaux intervenant dans un projet n'ont ni le volume d'activité ni l'effectif suffisants pour bien séparer les tâches, ni les moyens de contrôle interne adéquats qui justifieraient une délégation de pouvoir.

La recommandation a été appliquée. ONU-Habitat l'a examinée et a décidé de continuer à accorder des avances de caisse en fonction des besoins opérationnels. La plupart des bureaux de projet n'ont ni le volume d'activité ni l'effectif suffisants pour bien séparer les tâches, ni les moyens de contrôle interne adéquats qui justifieraient l'établissement de comptes d'avances temporaires. Les bureaux de projet n'étant pas permanents, leurs comptes bancaires sont approvisionnés en fonction de leurs besoins. En principe, les bureaux de projet d'ONU-Habitat gèrent leur trésorerie avec l'aide du bureau local du PNUD.

---

## Annexe I

### Programme des Nations Unies pour les établissements humains Organigramme et répartition des postes de l'exercice biennal 2012-2013



<sup>a</sup> Transfert d'un autre service.

## Annexe II

### **Produits de l'exercice 2010-2011 non reconduits en 2012-2013**

Tous les produits de l'exercice 2010-2011 sont reconduits en 2012-2013. Certains sont réaménagés et leur portée est élargie ou l'accent y est mis sur les priorités d'ONU-Habitat pour l'exercice 2012-2013.

---